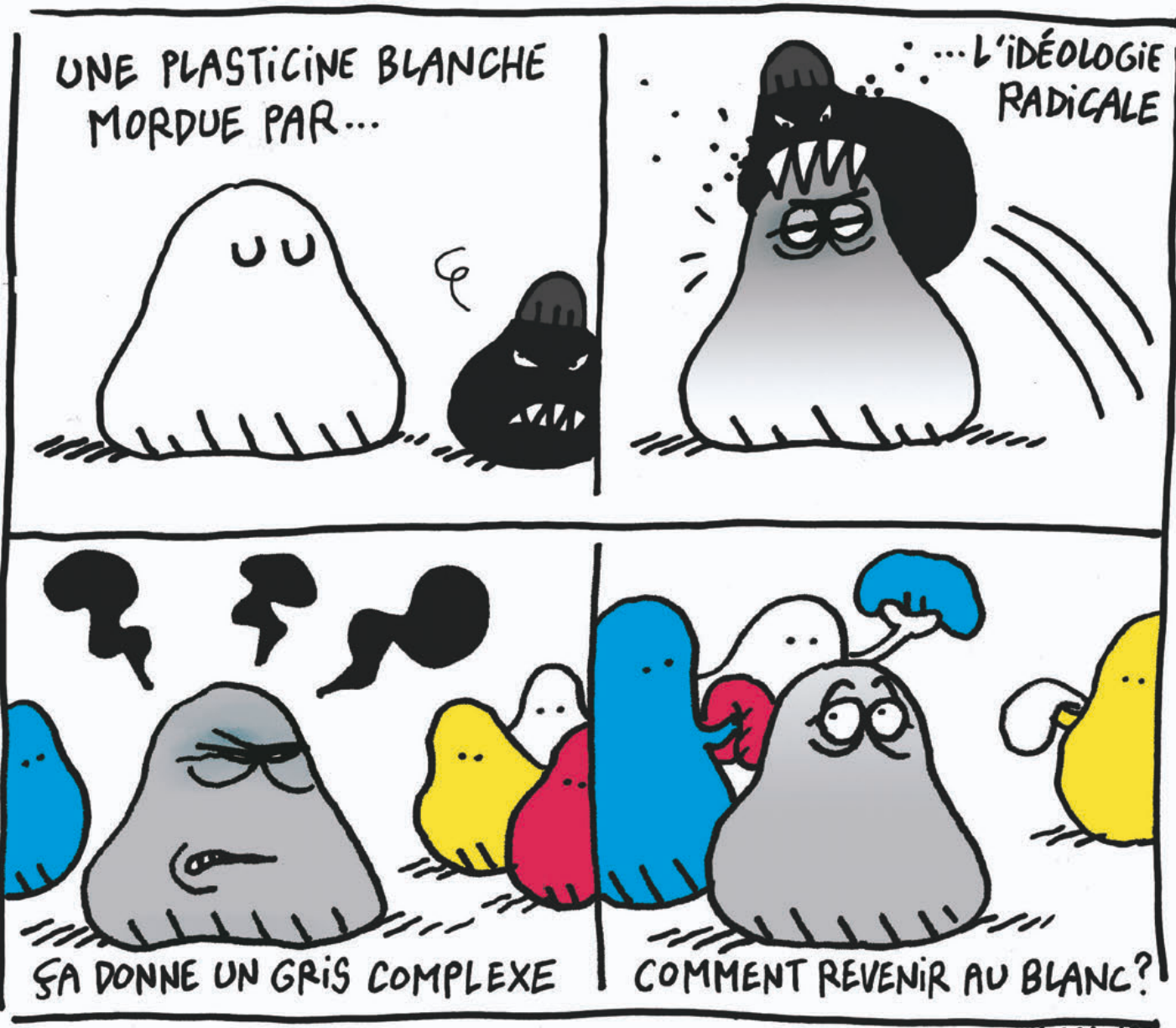


agenda interculturel

PERIODIQUE BIMESTRIEL - BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES - EDITEUR RESPONSABLE: CHRISTINE KULAMOWSKI - AVENUE DE STALINGRAD 34 - 1000 BRUXELLES



Peut-on (se) déradicaliser ?

Ou la métaphore de la plasticine

Dossier

D'autres questions derrière la question
Christine Kulakowski 3

Peut-on (se) déradicaliser ?
Ou la métaphore de la plasticine
Entretien avec Serge Garcet et Alain Grignard 4

Quel accueil pour les enfants du Califat ?
Pascaline Adamantidis 7

Le traitement des returnees.
Entre éthique, loi et sécuritaire
Entretien avec Thomas Renard 10

L'empathie d'un juge d'instruction
Entretien avec Paul Dhaeyer 14

La détention et puis rien. Ou presque
Entretien avec Vincent Seron 18



© Massimo Bortolini

28 **Incontournable**
Ces migrations qui font la ville monde

29 **Bon tuyau**
Où sont les Belges ?

30 **Du neuf dans nos rayons**
Cathy Harris

Portrait 20
Souvenirs et tendresse
Entretien avec Amidou Si M'Hammed

Retour sur 22
La création d'un Institut de formation des imams
Corinne Torrekens

Ici et maintenant 24
Prévention au burn-out maternel
Rajae Serrokh

Prochaine parution

Agenda interculturel en avril 2018
Expulsions des étrangers de Belgique.

Illustration de couverture: Yakana
Sur la métaphore de la plasticine, lisez les explications de Serge Garcet en pages 4-6.

Responsable de rédaction
Nathalie Caprioli

Journaliste
Pascaline Adamantidis

CBAI: Massimo Bortolini, Cathy Harris,
Pascal Peerboom, Patrick Six, Jonathan Unger,
Vanessa Vindreau.

Comité scientifique: Ali Aouattah, Loubna Ben
Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen,
Kolë Gjelošhaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini,
Altay Mango, Marco Martiniello, Anne Morelli,
Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saïdi.

Mise en page : Pina Manzella

Impression : CS Graphics sprl

Éditrice responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire
française, du Service d'éducation permanente,
de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



L'Agenda interculturel est édité par le
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl
Avenue de Stalingrad, 24 • 1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50 • fax 02/512 17 96
ai@cbaib.be - www.cbaib.be

Le CBAI est ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC
Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres,
intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus
souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre
1992 relative à la protection de la vie privée à
l'égard des traitements de données à caractère
personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI
gère un fichier comportant les noms, prénoms,
adresses et éventuellement les professions des
destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a
pour but de répertorier les personnes susceptibles
d'être intéressées par les activités du CBAI et de les
en avvertir. Vous pouvez accéder aux données vous
concernant et, le cas échéant, les rectifier ou
demander leur suppression en vous adressant au
Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être
communiqué à d'autres personnes ou associations
poursuivant un objectif compatible avec celui du
Centre.

D'autres questions derrière la question

Dans l'*Agenda interculturel* de décembre 2017, nous avons posé la ques-
tion : comment prévenir le radicalisme violent ? Face à la complexité du
thème, nous avons prudemment ajouté le sous-titre « Des questions derrière
la question ».

Après la prévention, nous sondons cette fois la possibilité de (se) déradicaliser.
Et la même prudence s'impose à nous. Nous avons rencontré quelques
professionnels qui côtoient des personnes radicalisées. Ils n'ont pas caché
combien ils étaient démunis par rapport à ce processus, non seulement en
termes de moyens mais surtout d'analyses et de compréhension.

Proportionnellement à sa population, la Belgique détient, à l'échelle de l'Union
européenne, le taux le plus élevé de combattants terroristes partis en Syrie
et en Irak. Selon l'OCAM (Organisation de coordination pour l'analyse de
la menace), la présence belge depuis 2012 est estimée entre 550 et 600
individus. Autre « record européen » cité par le rapport de l'Institut Egmont
sur les returnees : la Belgique détient le plus haut taux de retours de ces
combattants, soit un retour pour 100.000 habitants. Du coup, les radicalisés
et les returnees sont-ils des bombes à retardement ? La réponse est aussi
simple que la question : on n'en sait rien.

Les actes terroristes (et pas seulement eux) mettent notre démocratie
à l'épreuve. C'est à nous, démocrates, de garder la voie du milieu, sans
verser dans le sécuritaire à tout crin ni dans l'angélisme, en veillant à raison
garder.

Nous refermerons ce dossier en nous disant qu'il nous faudra une fois de
plus « *allier le pessimisme de la raison à l'optimisme de la volonté* » (Antonio
Gramsci). ■

Christine Kulakowski

Peut-on (se) déradicaliser ? Ou la métaphore de la plasticine

Nathalie Caprioli

Deux experts de l'Uliège et du CETR (Centre d'étude sur le terrorisme et la radicalisation) décortiquent la question d'une possible déradicalisation : Alain Grignard, islamologue, et Serge Garcet, docteur en psychologie et professeur au Département de criminologie. L'un et l'autre observent la fragilité conceptuelle de la notion de déradicalisation et l'absence de preuves empiriques en faveur de ce processus.

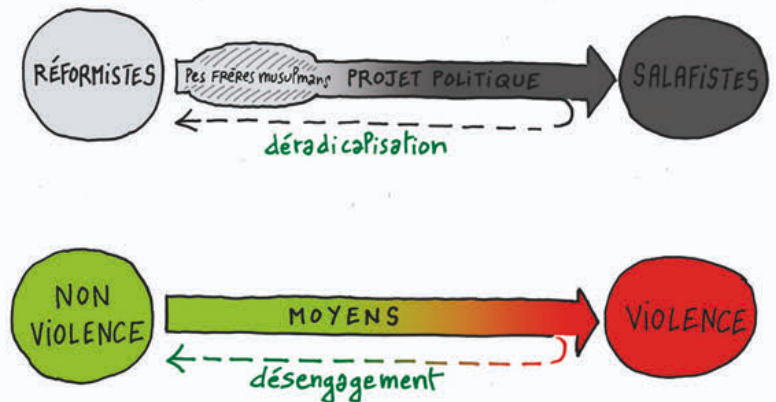
A partir de quel moment peut-on affirmer qu'une personne est déradicalisée ? Pour Alain Grignard et Serge Garcet, les programmes de déradicalisation menés en Belgique ou ailleurs, notamment au Danemark ou en France, ne sont pas encore convaincants, faute d'abord d'un recul historique – sans parler de manœuvres de merchandising où des gens auraient intérêt à faire croire que leur projet marche puisque c'est leur gagne-pain.

En France, le centre de déradicalisation de Pontourny lancé en septembre 2016 avec un budget de 2,5 millions d'euros a dérapé en « fiasco total »¹ avant de fermer un an plus tard. Et Alain Grignard ne cache pas son scepticisme à l'évocation du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam, créé en juillet 2014 par l'anthropologue Dounia Bouzar : « Un projet complètement hérétique au niveau scientifique. Les résultats de Dounia Bouzar sont tronqués à partir du moment où son programme s'adresse à des gens qui viennent volontairement à elle. Quid des autres ? »

Quant au modèle danois de déradicalisation et de réintégration des djihadistes initié depuis déjà dix ans (après l'affaire des caricatures de Mohamed), Serge Garcet prend ses distances : « Il faut être prudent par rapport aux programmes de déradicalisation. On attend tous les résultats actualisés d'Aarhus. Sur les 16 returnees identifiés en 2014, 10 ont accepté de participer au programme de réinsertion sociale et d'accompagnement psychologique. Ils se promènent avec un mentor... Le mentor n'est pas une nouveauté. Chez nous, il fait partie de l'arsenal du tribunal de la jeunesse. Quel impact a-t-il ? N'est-il pas réduit à être instrumentalisé par le jeune ? Bref, on nous présente des recettes comme s'il s'agissait de nouveautés par rapport à la radicalisation. Or, fondamentalement, nous n'avons développé aucune méthode spécifique pour la population radicalisée, en comparaison à ce qui est mis en place pour la délinquance ordinaire. Finalement, on reste dans une même logique de contraintes paradoxales où la réaction sociale exige de l'individu qu'il transforme par lui-même son propre système de pensées, renonce à ses croyances cognitives porteuses de sens à ses yeux, le tout au profit de valeurs caractéristiques d'un système qu'il conteste. »

D'où vient le fondamentalisme violent ?

Alain Grignard va plus loin : non seulement on tâtonne, mais en plus « lorsque les choses nous dépassent, feignons de les organiser », lance l'islamologue en citant Cocteau. Il propose donc de revenir aux fondamentaux. Avant d'expliquer ce que recouvrent le désengagement et la déradicalisation, en quoi ils se différencient et en quoi ils seraient illusoire, il s'agit d'abord de définir d'où vient le fondamentalisme violent. Et parce qu'un petit schéma vaut mieux qu'un long discours, l'islamologue matérialise deux droites.



La première représente le projet politique ou l'utopie sociale, le monde auquel on rêve et sa compatibilité avec la modernité. La deuxième représente les moyens utilisés pour arriver à ses fins.

Sur la première droite. L'alpha du projet politique est occupé par les réformistes : ils veulent vivre l'islam de leur prophète, à savoir : un projet révolutionnaire pour lequel Mohamed avait fabriqué la religion en même temps que la politique. Toutefois, les réformistes ont conscience que les temps ont changé et qu'ils peuvent, voire qu'ils doivent moderniser l'islam.

dossier

L'oméga célèbre le retour à l'époque du prophète et de ses compagnons avec pour objectif de vivre exactement comme eux. Le monde moderne doit s'adapter à l'islam du VII^e siècle. Il s'agit de déconstruire le monde actuel détesté pour le remplacer par une construction simple qu'est le salafisme.

Entre les deux, se décline une infinité de degrés. Par exemple, les Frères musulmans se situent peu après les réformistes, non pas représentés par un point mais par une nébuleuse. Plus on se rapproche des Salafistes, plus on se radicalise.

Sur la deuxième droite. L'alpha ou « pas de contrainte en religion ». Les adeptes arrivent à leurs fins par la prédication et l'appel, dans la non violence – ce que les auteurs appellent « l'islamisation par le bas ». L'oméga vise à imposer le projet de l'islamisme avec l'aide de Dieu et par la violence s'il le faut. C'est « l'islamisation par le haut » via un système qui édicte la norme pour le bien de tous. Entre les deux, on croise à nouveau toutes les variations possibles, comme le musulman qui se dira « non violent... sauf en cas d'attaque ».

Déradicalisation, désengagement

Alain Grignard précise : « Ce n'est pas parce qu'on est salafiste, qu'on est mécaniquement violent. Par ailleurs, des réformistes peuvent être très violents. Ceux qui nous intéressent conjuguent les mauvais points sur ces deux droites : ils sont à la fois fondamentalistes et violents. » Et de conclure : parler de déradicalisation, c'est agir sur la conception du projet politique. Parler de désengagement, c'est agir pour sortir de l'usage de la violence.

Pourquoi agir auprès d'une personne sur sa façon de fonctionner idéologiquement semble-t-il difficile, voire impossible ? « Nous n'avons pas de système mécaniste pour empêcher les gens de délinquer et de récidiver. Pourquoi en existerait-il dès lors pour un phénomène qui, de surcroît, intègre une dimension par essence non rationalisable ? Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, mais il faut rester prudent sur les résultats », avertit A. Grignard, en soulignant qu'on ne connaît aucun paramètre de mesure de la déradicalisation, comparant le cas des djihadistes à celui des toxicomanes : l'individu a beau être désintoxiqué depuis des années, certains soirs il pense à l'héroïne. Ce qui veut dire que le moindre accident de la vie pourrait entraîner une rechute.

La boule grise ne redeviendra jamais blanche

Non seulement aucun élément mesurable ne garantit la déradicalisation, mais en outre l'individu ne pourra jamais rétropédaler vers un état antérieur qui fut sien. C'est la métaphore de la plasticine que nous explique Serge Garcet pour saisir la notion de processus de radicalisation dans sa dimension temporelle.

« La boule noire, c'est le contenu idéologique radical. La boule blanche, c'est le jeune ou moins jeune, en tout cas

la personne supposée être vierge de cette radicalisation et cependant déjà imprégnée d'un parcours de vie qui entraînera, à un moment donné, une ouverture cognitive et une sensibilité à cette boule noire – sans quoi cette personne passerait à côté. Dans un processus temporel, ces deux boules s'influencent l'une l'autre selon un principe de déterminisme réciproque, pour ne faire plus qu'une, laquelle ne sera ni noire ni blanche, mais entre gris clair et gris foncé. »



« Comment réagir à partir de ce moment ?, questionne alors Serge Garcet. Selon le politique, il faut déradicaliser, comme s'il suffisait de reformater un disque dur à coup de « résilience ». Or ce mélange gris ne saurait jamais revenir à l'état antérieur ; tout se transforme. La seule piste serait de se mélanger à d'autres couleurs. Mais pour que ces autres couleurs rencontrent cette boule grise, il faut que la boule grise ait envie de rencontrer ces couleurs. Sinon il n'y aura pas de restructuration cognitive ni de transformation intellectuelle des choix posés par la personne. C'est là que réside la difficulté de la déradicalisation : on ne peut pas l'imposer. Les solutions partiront des individus qui voudront se désengager et se déradicaliser, pour de bonnes raisons c'est-à-dire liées à des choix existentiels qui induiront des changements que l'on peut espérer profonds, ou pour de mauvaises raisons, instrumentales, en vue de donner le change face au système judiciaire en proposant le discours attendu en matière de désengagement. Pour l'instant, nous ne disposons pas d'autres solutions que de proposer d'autres boules de couleur. Donc autant essayer. Mais cela signifie-t-il que ces jeunes ne (re)basculeront pas dans des comportements délinquants ou radicaux ? Nous n'en savons strictement rien. Sont-ils des bombes à retardement ? On n'en sait rien ! »

Serge Garcet ajoute un argument : « La question de fond est celle-ci : n'ayant pas tant qu'à présent de modèle pertinent et validé en termes de fonctionnement sur le processus de radicalisation, comment peut-on arriver, si ce n'est dans une logique pragmatique sur le plan politique et cosmétique,

à parler de déradicalisation ou de désengagement ? On est dans la même logique qu'avec le délinquant. Pourquoi le délinquant doit-il avoir un suivi psychologique ? Pour lui dire quoi, pour lui faire dire quoi : qu'il n'aura plus de comportement violent ou qu'il n'aura plus envie d'abuser sexuellement des enfants ? C'est ce qu'on appelle la désirabilité sociale : la société lui demande de dire ce qu'elle veut entendre pour accéder par exemple à une libération conditionnelle. Et quelle personne incarcérée ne serait pas prête à tenir un discours de regrets pour sortir de prison ? On peut, en tant qu'intervenant, être absurde mais on ne peut pas être dupe, comme le rappelait Montherlant... » Pour en revenir aux djihadistes, la société veut qu'ils changent leur façon de penser et de se comporter. Or on ne change pas la pensée des gens malgré eux. Les gens changent parce qu'ils ont envie de changer. Ils vont peut-être s'adapter en proposant le discours de surface attendu. « Tant qu'il n'y a pas cette remise en question de son fonctionnement par l'individu lui-même, nous ne pouvons rien faire, rappelle le docteur en psychologie. Et s'il veut remettre en cause son fonctionnement, lui seul sera responsable du travail de réinterprétation impliquant de questionner son parcours pour supprimer la dissonance cognitive entre là où il est arrivé et comment en sortir. Il devra faire fi de tout ce qui a renforcé la radicalisation de son système de pensée. C'est une remise en question extrêmement coûteuse en termes psychologiques. »

Que se passe-t-il dans leur tête ?

Avant tout, Serge Garcet cherche à comprendre le système affectif et interprétatif d'un individu, dans une approche de compréhension sociocognitive de la radicalisation : comment intègre-t-il les informations et interagit-il avec son environnement pour renforcer des cognitions qui l'amènent vers une radicalisation de sa pensée, puis vers un engagement qui peut devenir violent ? « Mieux comprendre ce processus me paraît essentiel parce que ce sont ces mécanismes qui nous permettront peut-être d'inverser la radicalisation. »

La posture victimaire fait également partie du champ d'étude de Serge Garcet : « Elle permet une revendication et une légitimation de comportement violent sur la base d'un sentiment de frustration et de privation. C'est la théorie de la privation relative en criminologie : comment la conviction de faire l'objet d'une injustice, sans avoir les moyens personnels ni le cadre institutionnel de modifier cette injustice perçue subjectivement, amène la légitimité du passage à l'acte violent ? Ces dynamiques m'intéressent parce que, au départ des représentations en termes de privation relative aux conditions socioéconomiques ("Je suis exclu de la société de consommation"), il y a un glissement vers un sentiment de privation et d'exclusion par rapport à une identité définie sur un mode religieux ("Je n'ai pas accès à l'expression de mes signes identitaires ") ». Dans un de ses articles, le docteur en psychologie

précise : « L'appropriation du message fondamentaliste et la conversion à l'islam des jeunes issus de l'immigration seraient l'expression d'une tentative de résolution de ces conflits identitaires qu'engendre la confrontation entre une culture individualiste occidentale et des repères portés par la tradition religieuse de la communauté d'origine"². »

Reconnecter les neurones

Il semble en effet essentiel de comprendre qui sont ces gens partis se battre ou ayant tenté le départ, avant de lancer quelque déradicalisation que ce soit. « Ces individus sont le résultat d'une rencontre avec un produit dans un contexte, nous dit Alain Grignard, qui a le sens de la formule et qui, surtout, se base sur des centaines de personnes rencontrées dans le cadre de sa fonction de commissaire à la division anti terroriste de la Police fédérale. Le produit, c'est le salafisme sans lequel rien n'aurait été possible. Le contexte : toutes les spoliations et frustrations réelles ou supposées dont souffrent les musulmans. Dès lors la violence contre la société sera non seulement légitimée mais rédemptrice. On le voit, tout le monde est démuné par rapport à la déradicalisation. Selon moi, il faudrait d'abord sortir de l'émotion pour se reconnecter au rationnel. Il faudrait aussi revenir à l'abc : l'éducation. C'est l'éducation qui permet de faire des choix, de s'informer correctement, de se responsabiliser, de sortir de l'éternel complot. Les programmes de déradicalisation ont leurs limites. Il vaudrait mieux réorienter les moyens et les efforts vers les causes des frustrations, pour développer une société plus égalitaire. »

Serge Garcet en appelle aussi à sortir des réponses émotionnelles. « Le politique à tous les niveaux de pouvoir, des entités fédérées au fédéral, a dû réagir vite et aménager des mesures – certaines pertinentes, d'autres moins – pour répondre à l'angoisse de la population, cela dans une lecture électoraliste. Tout le monde a produit son petit quelque chose d'une façon incohérente et peu concertée, mais il le fallait pour ne pas être pris en défaut. »

Bien sûr, l'ultra violence des djihadistes décapiteurs a frappé les esprits. Bien sûr, les attentats aveugles ont sidérés. Il n'empêche que le psychologue comme l'islamologue convoquent la raison, quitte à déplaire ou à choquer : la violence dans la société a toujours existé, vivre avec un risque zéro ne serait possible que dans des systèmes anti démocratiques à la *Big Brother*. Et si la sécurité parfaite est illusoire, il est bon de prendre également conscience que la probabilité d'être victime d'un attentat ici est archi faible. ■

Nathalie Caprioli

[1] Déradicalisation : pourquoi le modèle français a échoué, in *Le Courrier international*, 12/10/2017.

[2] Adolescence, et "double identité". Quand l'engagement radical violent devient une réponse à un questionnement identitaire, mars 2016. Accès soumis à autorisation de l'auteur, sur <https://orbi.uliege.be>

Lire aussi "Une approche psychocriminologique de la radicalisation : le modèle de «transformation cognitivo-affective de la définition de soi et de la construction du sens dans l'engagement radical violent", octobre 2016 https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/203319/1/RFDL%202016_3.pdf

Quel accueil pour les enfants du Califat ?

Pascaline Adamantidis

Depuis fin 2012, des jeunes sont partis combattre en Syrie ou en Irak, à la suite de processus de radicalisation. Suite au recul de Daesh dans les zones de combat en ce début 2018, une nouvelle vague de retours de combattants est attendue en Belgique, particulièrement des jeunes, voire des mineurs, dont le nombre est difficilement estimable. Comment la Belgique accueille-t-elle ces returnees mineurs d'âge combattants ou nés là-bas ?

Selon l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), environ 137 Belges mineurs se trouvent encore en Syrie, dont trois quarts sont nés là-bas et ne sont pas répertoriés comme combattants terroristes puisqu'ils ont moins de 12 ans, selon les estimations des services de renseignement. Ces enfants sont globalement considérés et traités en tant que victimes par les autorités, mais « *une petite minorité pourrait constituer dans le futur une menace sécuritaire* », pointe le rapport récent publié par l'Institut Egmont¹. « *Avec la chute du Califat et le recul militaire de Daesh, il y a de fortes chances qu'un grand nombre de combattants meure ou soit arrêté et condamné sur place*, explique Thomas Renard², l'un des auteurs du rapport. *Mais la troisième vague pourrait cependant avoir lieu : elle concernerait plutôt les enfants et les femmes, qui seront probablement traités avec plus de clémence par les milices et autorités locales* ». Il est connu des autorités qu'un groupe d'environ 30 combattants et 22 enfants ont annoncé leur retour probable en Belgique, même si, concrètement, personne ne sait s'ils vont y parvenir.

Des chiffres très relatifs

La situation des mineurs returnees est difficilement chiffrable en l'état. Il est important, dans ces chiffres précités, de discerner deux types de mineurs : ceux qui sont, en effet, de probables combattants qui reviennent et qui seront, dès lors, pris en charge par les IPPJ (Institutions publiques de protection de la jeunesse), et les enfants nés des combattants, considérés comme des victimes, qui feront alors l'objet d'une attention particulière de protection. Il n'y aurait, à l'heure actuelle, qu'un seul dossier de retour d'enfant en cours, selon le cabinet du ministre des Affaires étrangères³. Ces chiffres sont surtout des estimations et proviennent essentiellement de l'OCAM. Des en-

fants peuvent naître de combattants belges sur place et personne ne dispose de ces informations. Le chiffre du nombre d'enfants du Califat (les 137 enfants) devra sans doute être revu à la hausse en 2018. En effet, peu de mineurs (et même d'adultes) reviennent en Belgique. C'est qu'ils doivent aller avec leurs propres moyens à la frontière turque et prouver leur identité par un test ADN ou grâce à leur carte d'identité à l'ambassade belge. C'est seulement à partir de ce moment-là qu'ils peuvent revenir en Belgique. Mais la Belgique ne va pas aller les chercher. Une autre possibilité est qu'un membre de la famille belge aille à la frontière turque et paie un passeur pour récupérer le membre de la famille. Par ailleurs, en cas de combat des parents ou de la famille élargie pour récupérer des enfants, la Croix-Rouge en Belgique peut être sollicitée pour identifier les combattants, mais elle n'a pas forcément la possibilité de les rapatrier.



© Massimo Sestini

La situation est donc très compliquée si l'on considère qu'il existe quand même une série de mineurs d'âge sur place, belges et en danger (en dessous de 10 ans, l'Etat considère qu'ils doivent être protégés). En cas de retour, ils peuvent être présumés coupables d'avoir combattu auprès de l'Etat islamique, mais il faut encore pouvoir le prouver auprès de la justice. Selon Bernard De Vos, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, « *il n'y a pas de volonté politique de coordonner des actions concertées des différents pays européens sur la façon de travailler à ces retours. Pourtant, cela concerne très peu d'individus, mais avec une très forte intensité autour d'eux, tant médiatique qu'au niveau des budgets nécessaires à leur rapatriement* ».

Quel accueil pour les returnees mineurs ?

Il est problématique de constater qu'il n'existe pas de structure d'accueil adaptée pour ces mineurs de retour du combat. Actuellement, l'accueil se fait au sein de dispositifs existants.

« *Comme pour d'autres problématiques, il n'y a pas de solution toute faite, de parcours préétabli, ou encore de prédétermination, mais bien une aide personnalisée et qui évoluera en cours de prise en charge en fonction de l'évolution du jeune* », a indiqué Rachid Madrane⁴, ministre de l'Aide à la jeunesse à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À lire

Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles, Compte rendu des séminaires septembre 2015 - janvier 2016, de Michel Teller, éd. Fondation Roi Baudouin, mars 2016, 46 p.



Entre septembre 2015 et janvier 2016, la Fondation Roi Baudouin a organisé trois séminaires sur la radicalisation violente : Détecter les premiers signaux et prévenir les départs ; Que faire après le départ d'un jeune ? ; La question du retour. Elle publie en ligne le compte rendu de ces rencontres, rehaussé de quelques enseignements marquants à en tirer, ainsi qu'une description des douze projets qu'elle soutient

dans ce cadre. Thème central du troisième et dernier séminaire, le retour des combattants djihadistes a soulevé de multiples interrogations : les retours volontaires et sincères sont-ils encore possibles ? Si oui, comment concilier sécurité et réinsertion ? Est-il envisageable d'impliquer des repentis, conscients d'avoir fait fausse route, dans des stratégies de prévention ou de sensibilisation ? Et comment articuler les mesures de sécurité envisagées par le gouvernement (incarcération systématique des combattants à leur retour, port du bracelet électronique) avec le travail des associations qui viennent en aide aux familles ? Le débat a réuni trois témoins privilégiés : André Vandoren, avocat général et ancien directeur de l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace) ; Me Christophe Marchand, avocat pénaliste, qui a défendu entre autres des jeunes revenus des zones de combat ; et Virginie Leblcq, psychologue clinicienne et psychothérapeute familiale, qui travaille quotidiennement avec des jeunes radicalisés et leurs proches.

Depuis un an, il existe le CAPREV, Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents, qui a mis en place un numéro vert spécifique et qui dépend de la Communauté française. A la demande volontaire des bénéficiaires potentiels et selon une approche confidentielle, le CAPREV vient en aide aux familles et aux personnes radicalisées. Parallèlement, il existe tous les dispositifs de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse (Service d'Aide à la Jeunesse-SAJ, Service de Protection Judiciaire-SPJ, etc.). S'il est question d'infractions, alors l'accueil sera pris en charge par les IPPJ.

Au niveau local, des Cellules de Sécurité Intégrée Locales (CSIL) ont été mises en place au sein des communes belges mais travaillent surtout les questions de prévention au radicalisme. Ces CSIL sont aussi chargées du suivi des personnes qui reviennent, ce qui fait émerger des inquiétudes par rapport au contrôle qu'elles effectuent sur les populations et interrogent le fait que les returnees tombent alors sous un régime de suivi répressif. Ce sont des dispositifs communaux mis en place par le ministère de l'Intérieur avec un effet pernicieux, puisque ces plateformes vont réunir des travailleurs sociaux de première ligne (qui devraient fournir des informations) et des autorités administratives et judiciaires, ce qui fausserait donc le

caractère social de l'accompagnement. Il existe à ce niveau un risque de confusion des genres : s'agit-il d'un dispositif de contrôle ou d'accompagnement ? Veiller à ce que ces returnees ne deviennent pas un danger public diffère d'un accompagnement psychologique de jeunes traumatisés par des violences indicibles.

Gestion des traumatismes

Ces enfants ont été tellement exposés à la violence extrême que le Délégué général aux Droits de l'Enfant s'accorde à dire qu'un encadrement psychologique spécifique devrait être organisé, au cas par cas, en fonction du vécu de chaque returnee. Bernard De Vos explique que « *même des enfants de 9 ou 10 ans ont peut-être participé à des actes de violence, ne fût-ce que pour surveiller une porte d'entrée ou tenir une arme. Il leur faut une prise en charge psychologique adéquate, directe, pluridisciplinaire et sur mesure pour pouvoir gérer l'éventuel stress post traumatique lié à cette exposition à la violence* ». L'objectif est de normaliser le mineur à son arrivée le plus rapidement possible grâce à une scolarisation, des activités culturelles, des loisirs et l'inscription rapide au sein d'un réseau social (famille, amis, etc.). Des formations ont été organisées pour les professionnels de l'Aide à la jeunesse sur la question du radicalisme, mais elles semblent insuffisantes car les compétences manquent en termes d'accompagnement psychosocial.

Aucune structure en Belgique n'existe donc pour l'accueil spécifique de ces enfants returnees, ou

La déradicalisation : conceptions et mises en œuvre, de Mathieu Guidère, in Cahiers critiques de la sécurité et de la justice 30 / 4^e trimestre 2014, pp. 71-83, Paris, INHES/La Documentation française.



même, au-delà de ce problème, pour n'importe quel enfant soldat migrant ou MENA (mineurs étrangers non accompagnés) ayant fui une zone de conflit meurtrier. Il est donc nécessaire et urgent d'outiller les professionnels pour organiser et gérer ce type de traumatismes, qui d'ailleurs, se manifestent souvent beaucoup plus tard. Et Bernard De Vos d'ajouter le souci de « protéger à tout prix les enfants des médias. Comme ils sont peu nombreux, et même s'il existe des dispositions spécifiques à l'égard des mineurs, ils restent très vulnérables. L'affaire récente de la jeune Firdaous a été scandaleusement médiatisée. Les journalistes ont montré son école, une partie de sa vie privée, ça doit être terrible pour elle. C'est ajouter des couches inutiles à un parcours déjà très compliqué ».

Un dispositif global à normaliser

Que ce soit pour des mineurs d'âge retournés, des enfants soldats réfugiés, ou simplement des enfants prédisposés à de petites délinquances, aucune structure n'est apte à organiser cette frange de notre jeunesse. Plus spécifiquement vis-à-vis des enfants du Califat, à quel point ont-ils été formatés ? Sont-ils sévèrement endoctrinés ? Ne sont-ils pas des bombes à retardement s'ils ne sont pas correctement pris en charge ? La Belgique est si découpée institutionnellement que la transversalité pourtant nécessaire à ces différents domaines et l'intersectorialité des dispositifs existants sont difficilement mis en place. A cela s'ajoutent les compétences spécifiques aux niveaux communautaires et régionaux.

Par exemple, des personnes « référentes » en radicalisme ont été formées au sein des IPPJ, mais quelle efficacité dans un contexte aussi confus ? « Il existe une réelle bienveillance par rapport à des cas de retournés, mais la prise en charge de situations aussi complexes nécessitent un peu plus de créativité, de coordination et surtout, un peu moins d'angoisse par rapport à ces jeunes ». Bernard De Vos revient sur son rôle en tant que Délégué Général aux Droits de l'Enfant : « Nous dépendons de la Communauté française et cela ne nous donne pas forcément autorité au niveau fédéral ou régional. En revanche, nous pouvons vérifier dans quelle mesure les droits des enfants et leurs différences de traitement par rapport aux adultes sont respectés, la spécificité de l'accompagnement, que ce soit aux niveaux judiciaire ou social concernant l'enseignement par exemple. Ensuite, nous portons une attention particulière aux familles, qui sont souvent très démunies. Elles ne comprennent pas l'engagement de leurs jeunes enfants

Le terme « déradicalisation » est concurrencé par le « désendoctrinement » qui indique littéralement l'action visant à effacer ou à lutter contre « l'endoctrinement » ou les instructions d'une « doctrine » considérée comme dangereuse ou sectaire. En l'occurrence, la « doctrine » visée est une forme militante ou révolutionnaire de l'islam politique, appelée communément « djihadisme ». Ces deux usages révèlent deux conceptions en vigueur dans le champ de la lutte préventive contre le terrorisme.

L'auteur distingue trois étapes dans le processus de radicalisation : l'exposition initiale, l'endoctrinement, et l'action violente. Une grille de profils psychologiques facilite l'identification et le traitement des personnes concernées. Le travail sur les motivations à partir de ce type de profils est parfois critiqué pour son simplisme, son angélisme ou encore son psychologisme, c'est-à-dire pour sa tendance à tout interpréter en référence à la psychologie supposée des sujets et à faire de la psyché individuelle le noyau dur permettant le désendoctrinement alors que d'autres leviers plus efficaces peuvent exister. Cette approche, appliquée depuis la fin des années 1990 a montré ses limites. L'approche comportementale a connu ses heures de gloire dans les années 2000. Elle s'appuie sur l'observation expérimentale des postures et des attitudes des individus radicalisés pour mettre en œuvre des mesures et de recommandations visant le changement de comportement, sans nécessairement s'attaquer à la foi et aux croyances personnelles. S'en est suivi une approche dite « mixte » vers 2010, dont les tenants ont développé une méthodologie propre et des indicateurs qui se veulent précis et objectifs. Cette approche se concentre explicitement sur les seuls éléments susceptibles d'aider les décideurs à mettre en place une stratégie de déradicalisation réussie. Les programmes de déradicalisation resteront une partie nécessaire de stratégies plus larges de lutte contre le terrorisme, mais c'est bien l'éducation à la tolérance religieuse et à l'acceptation de l'altérité qui est la clé de l'avenir.

et sont aussi confrontées à l'inertie du politique et aux difficultés institutionnelles concernant le radicalisme. Tout ce circuit institutionnel est tellement flou à leurs yeux. C'est pourquoi nous préconisons plus de transversalité dans les approches en renforçant des dispositifs déjà existants ».

Cette question du retour des mineurs d'âge sollicite donc beaucoup de différents niveaux de compétence au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les différents pouvoirs manquant de coordination et travaillant peu ensemble, ils risquent de se retrouver devant les faits accomplis à cause d'une inertie de fait. ■

Pascaline Adamantidis

[1] Thomas Renard & Rik Coolhaert, Retournés : Who are they, why are they (not) coming back and how should we deal with them ?, Egmont Institute, February 2018, 76 pp. [2] et [3] Flandreinfo.be, Eric Steffens, Sans prévention, un nouveau mouvement djihadiste n'est pas à exclure, en Belgique, 6 février 2018. [4] www.rtf.be/info/belgique/detail_les-mineurs-belges-de-retour-de-syrie-seront-pris-en-charge-au-cas-par-cas-dit-madrane?id=9845552

Le traitement des returnees Entre éthique, loi et sécuritaire

Entretien

L'idée de lancer une recherche sur les returnees a émergé d'un constat : le manque de visibilité entre les divers services impliqués par la question du traitement à réserver aux returnees, et leur faible coopération. Deux ans plus tard, en février dernier, l'Institut Egmont édite un rapport¹ qui, en moins de 24 h, enregistre quelque 1.500 consultations sur son site. Rencontre avec son coauteur Thomas Renard.

AI : Pour réaliser votre recherche « Qui sont les returnees, pourquoi reviennent-ils (ou pas) et comment devons-nous les traiter ? Evaluation des politiques sur le retour des combattants terroristes étrangers en Belgique, Allemagne et Pays-Bas », quelles ont été vos sources d'information concernant la Belgique ?

Thomas Renard : En Belgique, nous avons cherché à rencontrer un maximum d'acteurs qui jouent un rôle dans ce domaine, à savoir : les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice, les services de renseignement, le parquet fédéral, la police locale et fédérale, les services prévention de différentes municipalités, les services pénitentiaires, des agents des services de probation, les maisons de la justice, et bien sûr l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace). Au total, une trentaine d'interviews menées tout azimut. L'OCAM a été une contrepartie très utile pour nous. Par son positionnement et son rôle central de coordination, il dispose de cette vue d'ensemble que peu de services ont. C'est lui qui établit la liste des returnees. Il essaie donc de rassembler un maximum d'informations sur leurs activités, y compris des FTF [Foreign Terrorist Fighters, FTF].

AI : Dans votre rapport, vous écrivez clairement que les gouvernements belge, allemand et hollandais « préféreraient » que les combattants terroristes à l'étranger ne reviennent pas. Par ailleurs, dans un article de *La Libre*, un responsable du contre-terrorisme belge révèle, sous couvert de l'anonymat, qu'« une politique d'élimination sur place est en cours »² – ce que la Grande-Bretagne et la France ont officiellement reconnu pour leur part, via des bombardements ou l'envoi de forces spéciales. D'après vos informations, confirmez-vous que le gouvernement belge a transformé son souhait en réalité ?

Thomas Renard : La Belgique n'a pas de position officielle en la matière. Il n'existe pas un mandat, comme en France et au Royaume-Uni, pour ce qu'on appellerait des assassinats ciblés de combattants étrangers sur place, plus particulièrement ceux que la France et l'Angleterre considèrent comme étant les individus les plus dangereux, parce que les plus hauts placés au sein de l'Etat islamique. La Belgique n'a pas non plus les mêmes moyens militaires de la France et du Royaume-Uni. Mais vu que les combattants terroristes belges et français sont souvent mélangés dans des bataillons mixtes francophones, et tenant compte

d'un échange d'informations développé entre la France et la Belgique, la question qui se pose éventuellement est de savoir s'il est possible que les services de renseignement français utilisent des informations venant des services belges pour localiser des combattants Français qu'ils cherchent à éliminer. Et inversement, les services belges utilisent-ils les informations des services français pour localiser les combattants belges ? Il se peut aussi que, dans le cadre d'une frappe ciblée, il y ait des Belges parmi les victimes collatérales. Le terrain des combats est toujours fait de zones grises où peu de gens savent ce qui s'y passe. Une vingtaine de combattants belges ont été tués dans des opérations militaires menées par les forces de la coalition anti Daesh, ce qui représente une petite minorité des Belges morts sur place. La majorité des combattants terroristes ont été tués lors de batailles entre des factions djihadistes opposées ou contre des forces locales, ou encore dans des attentats suicides.

Aux Pays-Bas, le premier ministre Mark Rutte avait suscité un tollé en 2015 lors d'un débat télévisuel avec son « *Better dead than back* ». En Belgique, aucun ministre n'a jamais fait une telle déclaration. Cela dit, quand nous parlons avec les cabinets de différents ministres, avec les services de renseignement ou de sécurité au sens large, nous entendons dire que la situation devient concrètement plus facile si les combattants aguerris meurent là-bas, parce que le travail de déradicalisation à entreprendre à leur retour risquerait de s'avérer compliqué. Il s'agit bien d'une préférence abstraite ; à nouveau, la Belgique ne mène ni officiellement, ni officieusement à ma connaissance, une politique pour transformer cette préférence en réalité.

AI : Vu l'absence de convention d'extradition entre la Belgique et l'Irak ou la Syrie, doublée du fait que nos autorités ne sont pas particulièrement proactives pour faire revenir les combattants, la suite semble claire : on ne les reverra plus ?

Thomas Renard : Ce n'est pas garanti. L'absence d'une convention d'extradition avec un Etat n'empêche pas un accord *ad hoc* ou des expulsions vers la Belgique. Depuis bien avant 2012, la Turquie a ainsi renvoyé chez nous des dizaines de Belges arrêtés sur son territoire.

L'absence d'accord d'extradition donne à l'Etat belge un incitant ou une bonne excuse pour ne pas déployer tous les efforts nécessaires afin de faire en sorte que la personne puisse être ramenée. C'est une des manières de raisonner. Or le débat n'est pas toujours aussi simple. En effet, par rapport à la situation des Belges encore sur place se pose quelques dilemmes. C'est l'analyse de ces dilemmes qui peut mener la politique à pencher dans un sens ou dans l'autre, sachant qu'aucune réponse ne sera satisfaisante.

Se pose d'abord l'argument légal : a-t-on la capacité légale de les faire revenir ? Quel est notre mandat pour les juger par rapport à des faits commis là-bas ?

La justice belge peut condamner un spectre assez limité d'actes commis sur place qui se réduisent à la participation à une organisation terroriste, au fait d'avoir suivi un entraînement militaire, etc. – des faits nettement moins graves que ceux qu'ils ont commis. Comme mentionné dans notre recherche, les peines de prison auxquelles ils sont condamnés varient de trois à cinq ans car, faute de preuves, la justice ne peut les poursuivre

que pour des faits mineurs. Alors que, là-bas, ils peuvent être condamnés à des peines plus lourdes.

Puis vient l'argument éthique : quelle est la responsabilité d'un Etat, en l'occurrence l'Etat belge, par rapport à ses citoyens ? Doit-il tout mettre en œuvre pour les faire revenir et les soumettre à sa justice qui répond aux normes démocratiques européennes, et non à des normes comportant le risque de peine de mort ? Si un combattant belge était condamné à la peine de mort sur place, les autorités tenteraient-elles de faire muter la peine ou de faire revenir la personne ?

Vient enfin l'argument sécuritaire qui peut aller dans les deux sens. D'un côté, la sécurité est mieux maîtrisée si ces personnes ne reviennent pas. De l'autre, l'insécurité subsiste du fait de ne pas contrôler nous-mêmes ces individus. Faits prisonniers sur place, ils pourraient être libérés et disparaître totalement des radars. Les deux options sont défendables.

Au final, on peut reprendre les arguments légaux, éthiques et sécuritaires dans un sens comme dans un autre. Aujourd'hui, la balance penche plutôt dans le laisser-faire.

AI : Parmi les acteurs des divers services que vous avez interviewés, quelle place prend l'argument éthique dans leurs actions, d'après vous ?

Thomas Renard : Les questions éthiques les travaillent. Ils ont souvent une vision plus nuancée que celle exprimée par le gouvernement ou dans les médias de manière générale. Je pense qu'ils ont fortement conscience du potentiel contreproductif ou polarisant de certaines mesures ou décisions qui permettent aux djihadistes de confirmer que notre société est à démocratie variable. Mais leur prise de conscience n'empêche pas que certaines mesures ou décisions soient prises.

Dans ce domaine, il n'y a malheureusement pas de solution idéale. Comme on dit en anglais, nous sommes dans un *second best* ou un *third best*.

L'approche idéale serait de considérer ces djihadistes comme des citoyens qui ont mal tourné à un certain moment pour des raisons dont la société porte peut-être une part de responsabilité. Quoi qu'il en soit, nous devons les protéger, les poursuivre pour ce qu'ils ont fait selon des normes précises. Dans l'abstrait, la plupart des

professionnels rencontrés suivent ce genre de logique idéale.

Il ne faut pas verser non plus dans la naïveté : nous avons aussi affaire à des individus qui ne veulent pas le bien de la société. Il faut donc réfléchir à protéger la société. De plus, il faut être réaliste par rapport aux conditions dans lesquelles on peut les faire revenir – des conditions peu optimales car la prison en Belgique fonctionne comme une fin en soi au lieu de représenter une étape dans un processus de réinsertion. Condamnés

à des peines courtes, ils vont rester enfermés un temps pendant lequel il ne se passera rien. Puis ils vont sortir sans être suivis.

Dans ce contexte, la Belgique a un taux négatif en termes de récidive, et un taux assez élevé de radicalisation au sein des prisons. Dans les conclusions de notre rapport, nous soulevons cette question : malgré des programmes d'accompagnement mis progressivement en place pour les individus condamnés pour fait de terrorisme, nous ne sommes pas convaincus que ces mesures seront maintenues sur le moyen terme et que les investissements se stabiliseront, voire augmenteront.

Typiquement, en fin de discussion dans le cadre de notre recherche, une personne du monde de la justice a soulevé l'argument éthique sous l'angle des privilèges donnés aux returnees. Une question éthique, en ce sens qu'on donne aujourd'hui plus de chances à un returnee de se réinsérer dans la société qu'à un autre détenu. Est-ce normal ? Est-ce juste ? Jusqu'à quel point cela peut avoir un effet pervers chez certains qui croiront comprendre que le djihadisme mène à des privilèges ?

AI : On lit dans votre rapport que, à la date de janvier 2018, 269 Belges sont encore présumés actifs en Syrie et en Irak. Avec un chiffre aussi net, j'en déduis qu'ils sont tous identifiés par nos autorités. Si c'est le cas, comment arrivent-elles à cette précision ? Avec une sous-question : *quid* de tous ceux qui ne sont pas détectés, notamment les prétendus morts et ceux qui pourraient exploiter les flux de migrants qui tentent d'entrer en Europe ?

Thomas Renard : La Belgique a été un des premiers pays à développer un système d'enregistrement systématique des départs et des retours. La liste FTF de l'OCAM a été établie début 2013 alors que d'autres Etats européens n'avaient pas encore conscience de la problématique des départs. Tout commence par l'enregistrement des départs. Au début, il y avait les individus qui partaient s'en se cacher, puis ceux

Gardons l'exemple de 269 Belges en Syrie et en Irak. D'où vient ce chiffre ? L'OCAM estime qu'il y a 288 adultes belges encore sur place, en déduisant ceux qui sont revenus. Par contre, il est extrêmement difficile de savoir qui est encore vivant sur place et qui est mort. Les sources de l'OCAM sont les médias sociaux, les communiqués de l'Etat islamique rendant honneur aux martyrs, ou encore les communications avec les proches ici. Mais la méfiance reste de rigueur quand on sait que des Belges ambitionnant de revenir se sont fait passer pour morts afin de tromper les autorités européennes.

L'OCAM estime que, sur les 288, 142 sont morts et 146 restent en vie. Le chiffre 269 est l'addition de ces 146 adultes hommes et femmes et des 123 enfants recensés sur place, tous encore présumés vivants. 269 est ainsi une addition de deux chiffres hypothétiques. C'est pourquoi il convient d'estimer la présence belge sur place entre 250 et 280 personnes.

AI : Quelles sont les trajectoires de retour des FTF ? En particulier, à propos de la filière qui consiste à se fondre dans les flux des migrants entrant en Europe : son ampleur a-t-elle été exagérée ?

Thomas Renard : Sur ce dernier point, on sait que des FTF sont rentrés en Europe au travers des flux des migrants, essentiellement avec des mauvaises intentions. L'auteur de l'attentat du Thalys ou le réseau d'Abaaoud impliqué dans les attentats de Paris sont rentrés par cette voie. D'ailleurs, les photos utilisées dans les avis de recherche lancés après les attentats de Paris provenaient de *hotspot* en Italie.

Des déserteurs de l'Etat islamique, sans papiers ni argent, se retrouvent aussi mêlés dans ces flux migratoires. On ne peut pas exclure que certains soient morts dans des bateaux coulés en Méditerranée.

Le risque n'est donc pas exagéré de continuer à les voir revenir par cette filière. Ce constat doit-il servir de justification pour durcir la politique migratoire ? Pas du tout, parce que nous parlons de quelques dizaines maximum d'individus qui se mêlent à un million de migrants ayant fui la Syrie pour demander l'asile en Europe entre 2011 et aujourd'hui. Une proportion tellement négligeable qu'elle ne peut pas justifier un durcissement de la politique migratoire.

A propos de la première partie de votre question, pendant longtemps, les personnes rentraient facilement en Europe, y compris en Belgique, en retraversant clandestinement la frontière vers la Turquie : ils revenaient de la même manière qu'ils étaient partis. En additionnant tous les départs et les retours, on arrive à un chiffre supérieur au nombre réel



dont l'absence a été signalée par la famille ou les autorités locales. Des départs non rapportés sont découverts plus tard, parfois via les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram, lorsque la personne poste par exemple des photos d'elle-même prises en Syrie. Divers moyens de collecte de l'information ont ainsi permis d'avoir une vue la plus complète possible sur les départs.

L'enregistrement des retours a fonctionné de la même manière : via les proches, des services de renseignement étrangers présents sur place, les réseaux sociaux, y compris la géolocalisation des plus naïfs qui postent des messages sur Facebook sans couper le système de géolocalisation. Pour autant, nous n'avons pas une vue quantitative complète. D'ailleurs, les chiffres de l'OCAM n'ont pas cessé de changer durant toute notre recherche. Il faut donc prendre ces chiffres comme une indication de l'ampleur du phénomène. L'OCAM tient à jour sa base de données au mieux qu'il se peut, avec sans doute une certaine marge d'erreur.

de départs et de retours. Pourquoi ? Parce qu'ils faisaient des aller-retours pour diverses raisons : pour venir chercher leur femme et leurs enfants, faire soigner leurs blessures de guerre, toucher leurs allocations sociales, ou encore rallier des copains.

Des Etats voisins de la Belgique ont connu des cas très concrets de personnes qui ont pris contact avec leurs autorités consulaires en marquant l'intention de se rendre et d'assumer les conséquences de leurs actes. Ces autorités peuvent fournir des papiers à la personne, le temps de son trajet, laquelle est cueillie dès l'atterrissage par les autorités judiciaires.

Autre cas de figure, celle d'individus qui voyagent avec des « vrais faux papiers ». On sait en effet que l'Etat islamique a eu accès à une grande quantité de passeports vierges.

AI : Pourriez-vous synthétiser l'évolution des pratiques de « gestion » des returnees en Belgique entre 2012, période des premiers retours, jusqu'à aujourd'hui ?

Thomas Renard : Nous avons évolué d'une approche improvisée vers une approche plus systématique, globale et coordonnée. Dans un premier temps, on faisait face à un petit nombre gérable de quelques dizaines de returnees, en se basant sur l'expérience précédente acquise lors du retour de combattants d'Irak et d'Afghanistan.

Après les attentats du Musée Juif, du Thalys puis de Paris, 2015 est une année charnière avec une prise de conscience du gouvernement fédéral. Suite à une directive européenne, la Belgique a révisé son code pénal en élargissant la portée des activités terroristes (incluant la préparation et le soutien logistique). De plus, on a mis en place une réponse plus globale : la question des returnees doit être traitée sur une temporalité qui va du travail de prévention jusqu'à l'après-prison. L'approche se veut aussi plus coordonnée entre les

Retours des FTF par année et par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2013	30	1	31
2014	34	8	42
2015	24	7	31
2016	2	5	7
2017	1	3	4
Sous-total	91	24	115
Date inconnue	6	2	8
TOTAL	97	26	123

Source : OCAM (Janvier 2018), cité dans l'étude de Thomas Renard et Rik Coolsaet (p. 22).

services impliqués, avec un effort d'échange d'information. A partir de 2015, on tend vers ce modèle qui n'est évidemment pas né de rien : déjà en 2013, de nombreux services étaient actifs sur ce dossier. Par exemple, Vilvoorde et Bruxelles-Ville ont été des pionniers pour mettre en place une cellule de prévention au radicalisme, et développer une Cellule locale de sécurité intégrale (CSIL). Vient ensuite la période de consolidation en 2016-2017.

Mais une question demeure : n'en fait-on pas trop peu, trop tard ? Aujourd'hui, l'ouvrage reste encore vulnérable pour diverses raisons. D'abord, se pose la question de la durabilité de mesures, d'actions et même d'institutions, a *fortiori* lorsqu'elles sont soutenues par des financements exceptionnels. Maintenant que la menace a évolué dans le contexte d'après-Califat, il faut profiter d'une fenêtre d'opportunités : éviter le désinvestissement dans le contre-terrorisme, travailler sur les causes structurelles de la radicalisation et du terrorisme, élargir les politiques de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations. ■

Propos recueillis par N. C.

Les FTF belges par Région et catégorie

Région	En Syrie ou Irak	En route	Returnees	Tentatives de retour manquées	Candidats au voyage	TOTAL
Bruxelles	128	0	67	28	44	267
Flandre	133	0	41	36	48	258
Wallonie	21	0	17	21	20	79
Inconnue	6	0	0	0	1	7
TOTAL	288	0	125	85	113	611

Source : OCAM (novembre 2017), cité dans l'étude de Thomas Renard et Rik Coolsaet (p. 23).

[1] Thomas Renard and Rik Coolsaet, *Returnees : Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal with Them ? Assessing Policies on Returning Foreign Terrorist Fighters in Belgium, Germany and the Netherlands*, ed. Egmont Institute, February 2018, 76 p. Uniquement en version anglaise.

[2] Christophe Lamfalussy, « La Belgique face au syndrome Oussama Atar », in *La Libre Belgique*, 9-10 décembre 2017.

L'empathie d'un juge d'instruction

Entretien

Paul Dhaeyer aura officié comme juge d'instruction pendant plus de sept ans, avant de prendre ses nouvelles fonctions à la cour d'appel de Liège fin février. Il partage ici ses réflexions sur la place pour le doute et l'empathie dans ses face-à-face avec les inculpés de faits de terrorisme. Et même si le sujet ne relève pas de son ressort, leur réinsertion sociale - ou plutôt le vide en la matière - l'inquiète.

AI : Le rôle de la justice est de traiter des actes punissables. Mais existe-t-il un risque d'être condamné pour des intentions ? Autrement dit, aux yeux de la justice, adhérer à une pensée radicaliste est-ce déjà tomber dans l'engrenage du crime ?

Paul Dhaeyer : En démocratie, il y a clairement un champ de tension essentiel entre la pensée et le délit. Même si les lois anti terrorisme vont très loin, elles ne punissent pas et ne puniront jamais le simple fait d'être radical.

Selon les lois anti terrorisme, pour qu'il y ait un acte punissable, il faut à tout le moins une participation aux activités de l'organisation terroriste. Le simple fait d'en être membre ou de s'en déclarer membre ne suffit pas. C'est d'ailleurs l'inverse du droit commun puisque cela suffit en matière d'organisation criminelle ou d'association de malfaiteurs. En matière de participation aux organisations terroristes, il faut donc un acte de participation. Néanmoins, cette exigence extrêmement stricte d'actes positifs est compensée par le développement jurisprudentiel qui considère que tout acte généralement quelconque peut être constitutif d'un acte criminel.

AI : Une considération à première vue fourre-tout...

Paul Dhaeyer : Relativement fourre-tout. Pour être clair, je vais prendre un cas que j'ai traité, à propos d'un homme parti combattre en Syrie et condamné à son retour : la personne qui l'avait conduit à la gare sachant qu'il allait combattre a également été poursuivie pour participation aux activités de l'organisation terroriste. En l'occurrence, ils avaient acheté une voiture neuve en leasing qu'ils avaient revendue immédiatement pour financer le départ. Une escroquerie qui montre que nous sommes bien face à des actes de participation. La définition d'un acte de participation est très large. Il faut un acte d'expression, de partage, de propagande ou d'aide matérielle ou financière, cela sans nécessairement participer à un attentat. Par exemple, permettre à des gens de trouver refuge, leur permettre de se rendre sur place, publier ou partager de la propagande sur Facebook sont des actes punissables. Il s'agit donc d'une considération à la fois restrictive et large. Restrictive puisqu'il faut un acte, et large dans la façon de considérer l'acte. Pour résumer, la justice veut éviter le crime purement intime ; « *Je pense donc je commets un délit* » ne sera jamais

admissible en démocratie, sinon on vivrait dans un totalitarisme pénal.

AI : Votre rôle est d'être garant de la loi, de comprendre pour faire émerger la vérité. Quelle est la place pour le doute ?

Paul Dhaeyer : La place du doute est perpétuelle en droit et donne tout son sens à la présomption d'innocence. La présomption d'innocence n'est pas un cadeau fait au suspect mais un discours qui lui est adressé : qu'il conteste ou refuse nos valeurs démocratiques, nous allons de toutes façons les lui imposer. Au premier jour de son procès, Salah Abdeslam nous dit : « *Jugez-moi, c'est en Allah mon Seigneur que je place ma confiance. Je n'ai pas peur de vous, ni de vos alliés. Je n'ai rien à ajouter* ». C'est peut-être possible qu'Allah le jugera mais là n'est pas la question ; nous le jugerons. Nous le jugerons en lui donnant la

parole, sans le contraindre, car il a droit au silence. Mais qu'il n'espère pas que nous condescendions à abdiquer nos règles.

Lors d'un colloque à l'Université Saint-Louis en novembre 2017 sur les sens de la peine, j'ai fait le parallèle avec les procès

de Nuremberg – et je n'irai pas au-delà de cette comparaison. La même question s'est posée aux procès de Nuremberg : les Nazis, qui avaient commis des crimes hors normes, contestaient la légitimité de l'Etat de droit. La juridiction pénale ne s'est pas arrêtée à leurs contestations et s'est concentrée sur son rôle : restaurer le droit et l'appliquer. Au final, des dignitaires nazis ont été exécutés, d'autres condamnés à des peines de prison, et certains – on l'oublie souvent – ont été acquittés, tous

"Je pense donc je commets un délit" ne sera jamais admissible en démocratie.

selon des règles précises préétablies, règles qu'ils contestaient eux-mêmes.

J'opère le parallèle avec les organisations terroristes. Notre but est de montrer aux prévenus que, quoi qu'ils en pensent, nous leur appliquerons le droit, jusqu'à et y compris une certaine douceur de la peine. Je précise qu'à mon sens il ne faut pas confondre la douceur de la peine avec le laxisme. Parler de douceur de la peine c'est évoquer l'idée que la peine se situe toujours nécessairement en deçà de l'acte commis. En ce sens, on sort de la proportionnalité classique selon laquelle on dissuadera l'auteur de commettre un crime en lui imposant une peine qui est l'équivalent en déplaisir de son plaisir.

Au contraire, pour moi, la proportionnalité de la peine – et certainement en matière de terrorisme – se situe par rapport à ce qui est acceptable dans nos sociétés démocratiques. Elle signifie au condamné que le crime qu'il aura commis se situera toujours au-delà de la peine que le juge lui imposera. Autrement dit, nous ne lui faisons pas l'honneur de lui infliger la même souffrance que celle qu'il a infligée à ses victimes. Et je trouve qu'il s'agit là du plus grand tribut au droit de notre société occidentale : ne jamais concéder à l'horreur la réparation par l'horreur.

Cette proportionnalité de la peine est aussi une façon de réintégrer le condamné de gré ou de force dans la société.

Al : Sauf que cette proportionnalité de la peine est de loin insuffisante à son désengagement et à sa réintégration sociale.

Paul Dhaeyer : Bien sûr, elle ne suffira pas. Mais de mon point de vue de juge, si nous ne commençons pas par un discours sur la supériorité des valeurs démocratiques et sur leur pérennité, je ne vois pas par quoi commencer.

Je n'ai pas dit que tous les membres de l'organisation terroriste contestent les valeurs occidentales ; nous devons examiner cette question au cas par cas. Contrairement à l'idée reçue, beaucoup de gens, y compris parmi les returnees, ne sont pas issus de l'immigration arabo musulmane ou berbère musulmane. J'ai eu à connaître du cas d'une jeune fille returnee issue de l'immigration italienne vivant à des années-lumière de la culture musulmane. En déserrance, elle s'est sentie abandonnée

À lire

Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. Etat des lieux, propositions, actions, sous la direction d'Alain Fuchs, Athena, Paris, 2016, 81 p.

Les attentats dits « Charlie » de janvier 2015 ont montré qu'il était indispensable de mieux penser les échanges et les transferts entre le monde de la recherche et le monde des décideurs politiques. Le but de ce rapport est de mobiliser les outils de la recherche vers la défense de la société, et l'émergence d'une communauté souhaitant impliquer la science dans la question de la sécurité des personnes.



par notre société avant de trouver refuge dans l'islam. Elle pensait que la société occidentale était immonde et incapable de la rendre heureuse. Or, à son retour en Belgique, elle a observé la bienveillance et l'écoute de la justice à son égard (elle n'a pas été placée en détention préventive et a reçu une peine avec sursis). Elle s'est aussi rendue compte que les hôpitaux fonctionnaient et qu'elle y avait été bien soignée. Finalement, elle a connu un choc culturel inverse au clash de civilisations. Ce fut un clash positif de réaliser que cette civilisation qu'elle avait rejetée lui procurait protection et la respectait en tant que sujet de droit même si, dans un premier temps, être reconnu en tant que tel peut être douloureux puisqu'elle a dû se confronter à sa responsabilité pénale et à la réalité de la civilisation qu'elle a voulu combattre.

C'est dans ce choc positif des civilisations, et non dans un clash des civilisations entre « eux » contre « nous », que nous pouvons commencer un travail de déradicalisation, lequel n'est pas possible avec tout le monde.



© Massimo Bortolini

Al : De votre position, dans quelle mesure observez-vous que les personnes condamnées pour fait de terrorisme ont amorcé une dynamique de déradicalisation ?

Paul Dhaeyer : Je suis incapable de vous le dire. En procédant au cas par cas, leur situation varie selon leur trajectoire et leur degré de radicalisation. Cependant, il ne faut pas oublier que beaucoup de membres de ces organisations terroristes sont en réalité des opportunistes non croyants qui ont, par contre, une folle envie de délinquer. Ils ont trouvé par là un formidable paravent pour pouvoir commettre des crimes et délits, au nom de normes soi-disant supérieures.

Al : Comment se passent vos face-à-face avec l'inculpé ?

Paul Dhaeyer : Chaque juge d'instruction a son mode de fonctionnement. Pour ma part, je crois beaucoup à l'empathie. Au passage, je voudrais dire quelques mots en faveur de la conservation du juge d'instruction. Je pense que les politiques qui veulent supprimer notre fonction ne se rendent pas compte des conséquences, notamment celle de supprimer un rapport personnel, qui est aussi fait de confiance, entre un juge et un suspect ou un inculpé. Certes, ce rapport de confiance est très relatif avec des djihadistes. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut ménager une zone d'empathie et, en tout cas, d'écoute. Sans tomber dans la naïveté, car beaucoup ne nous parleront pas. Personnellement, je n'ai pas eu le cas de personnes qui ont refusé de me parler. En revanche, certains se sont présentés comme des combattants face à un soldat adverse. C'est là que, malgré la difficulté, je dois leur faire comprendre qu'ils ne sont pas mes adversaires, que je ne suis pas un soldat mais un juge d'instruction, et qu'un interrogatoire reste un dialogue.

Al : Dans son dernier livre « Les âmes errantes », l'ethnopsychiatre Tobie Nathan explique que ces jeunes du mouvement djihadiste « perçoivent que la véritable pensée est nécessairement adverse »¹. Face à ceux qui pensent d'abord contre et qui sont convaincus de détenir La Vérité, comment instaurer un dialogue et faire preuve d'empathie ?

Paul Dhaeyer : Chez les jeunes en particulier, leur pensée est rarement élaborée – ce qui n'est pas le cas des gens qui radicalisent. Les jeunes radicalisables sont souvent déracinés, c'est-à-dire en déperdition de culture et pourtant animés d'un désir d'absolu. Je m'efforce d'aller à leur rencontre en les écoutant selon une technique d'audition classique qui consiste à se mettre à leur niveau, à essayer de parler un langage qu'ils peuvent comprendre,

à leur demander plusieurs fois de confirmer si je les ai bien compris. Puis, par petites touches, j'essaie de rentrer avec eux dans leurs incohérences. Ce qui n'est pas gagné car une majorité de radicalisés nient leur radicalisme, même ceux qui étaient sur le point de partir.

Par définition, le terrorisme est un phénomène fondamentalement sectaire qui s'oppose à la société telle que ses partisans prétendent qu'elle serait. J'essaie de faire comprendre aux inculpés que la société n'est pas comme ils le pensent et qu'ils y ont leur place.

Al : Ça ne doit pas être facile de convaincre ceux qui se sentent exclus de la société de croire soudain en une cohésion sociale.

Paul Dhaeyer : La cohésion sociale n'existe pas. Mais elle est possible !

Al : Ça leur fait une belle jambe...

Paul Dhaeyer : On ne va peut-être pas réussir ce pari, mais il faut au moins conserver l'idée du possible, c'est-à-dire d'un potentiel. Aussi bien face à la délinquance commune qu'aux faits de terrorisme, le message doit passer qu'il existe un possible. Je fais entendre ce discours à toutes les personnes conduites dans mon bureau. Et lorsque je les place sous mandat d'arrêt, j'insiste toujours : il existe un « après prison » et il s'agit d'y réfléchir dès maintenant. Être placé en détention préventive provoque un choc, même si les gens ne le montrent pas toujours. Je veux qu'ils sachent que la prison n'est pas la fin du monde. La prison n'est pas la fin de leur monde.

Sous certaines conditions, la prison peut être salutaire et la détention a des vertus en matière de déradicalisation.

J'ai connu des cas de gens libérés au bout d'un certain temps parce que, en prison, coupés de la secte, le choc carcéral leur a fait prendre conscience de l'engrenage dans lequel ils étaient tombés. Par contre, si on les enferme

trop longtemps, ils finissent par considérer le système carcéral comme un ennemi ou un oppresseur. Tout est donc question d'un juste dosage.

Certes, il y a beaucoup à dire sur la détention, à commencer par revoir complètement notre système pénitentiaire. En matière de terrorisme, les personnes condamnées sont placées dans des régimes stricts d'isolement pour éviter qu'ils se radicalisent ou qu'ils radicalisent les autres. A titre personnel, j'ai des doutes sur la pertinence de ce régime. Je m'inquiète qu'on finisse par traiter de la même façon toutes les personnes condamnées pour des faits de terrorisme. Mais nous n'en sommes pas là ; la justice fonctionne bien pour l'instant. Les cas de figure sont à ce point différents entre le psychopathe dangereux, le radicalisé profond, l'accidenté de la vie, le petit délinquant,

la femme au foyer, etc., qu'ils méritent une réponse pénale plurielle extrêmement nuancée.

Al : Certains ont été condamnés à une peine de cinq ans de prison et sont sur le point de sortir. Qu'est-il prévu pour leur sortie ?

Paul Dhaeyer : C'est une grande question et un grand vide, mais qui n'est pas de mon ressort. Il faudrait un accompagnement adapté quasiment à chaque personne, en fonction de son histoire, de son tissu social, de ses liens familiaux. Réinsérer n'est pas un mot magique et ne se passe pas uniquement avec des assistants sociaux. La réinsertion est de l'ordre du social, de l'économique, de l'affectif. Ainsi, les juges libèrent plus facilement quelqu'un sous condition s'ils sont sûrs que la personne sera accueillie par de la famille.

Quel que soit le prisonnier, la réinsertion sociale commence au Jour 1 de l'emprisonnement – ce qui n'est pas le cas. La pratique pénitentiaire aujourd'hui consiste à emprisonner en se disant « on verra plus tard ». Or le plus tard n'arrive jamais.

Il existe deux grandes étapes dans l'histoire du droit pénal occidental : le suppliciaire et le pénitentiaire. Le suppliciaire, d'une extraordinaire cruauté, avait pour caractéristique de se dérouler en public. Pour démontrer sa puissance, l'Etat exposait ouvertement les conséquences dramatiques et spectaculaires d'une transgression la loi. Tous les supplices n'étaient cependant pas mortels ; le condamné ayant payé sa dette était finalement libéré.

Le problème du pénitentiaire – même si, soyons clairs, je ne plaide évidemment pas pour le retour au suppliciaire –, réside en son caractère caché. On cache le condamné, on construit des murs, on ne montre rien de la prison – ce qui alimente d'ailleurs beaucoup de fantasmes tels que la prison serait un hôtel cinq étoiles ou que les juges seraient laxistes parce qu'une peine de quinze ans pour des faits graves est considérée comme trop courte. J'invite tous ceux qui le pensent à venir visiter une prison, ils réviseront vite leur jugement. Quand on ne voit pas, on ne mesure pas. En cachant le délinquant, on l'écarte de la société. Pourtant rien n'est encore réglé, et tout est à commencer. Je suis convaincu qu'il faudrait allier le pénitentiaire à une forme d'ouverture sur la société. Je plaide depuis longtemps pour appliquer la loi Le Jeune (1888) sur la libération conditionnelle, telle que l'avait en réalité imaginée son auteur. Le Jeune [ministre de la Justice] ne considérait pas la libération conditionnelle comme une faveur mais comme une étape automatique et nécessaire de réadaptation à la société.

Concrètement, nous pouvons nous référer au modèle pénitentiaire scandinave où le condamné passe de la prison à une maison pénitentiaire et puis à un appartement pénitentiaire avant de recouvrer la liberté. Une sorte de réintégration graduelle, comme si on réadaptait l'individu à la société et on réintégrait la société à l'individu. Je ne vois

pas comment faire autrement pour réintégrer les djihadistes condamnés en Belgique. En attendant, on cache et puis on « réinjecte » sans gradation. On va se planter.

Sur le court terme, je ne suis pas inquiet pour nos valeurs démocratiques en tant que telles. Par contre, je le suis davantage à long terme, parce que la société désinvestit massivement dans le collectif et notamment dans la politique pénitentiaire. La situation dramatique du parc pénitentiaire en est une triste illustration. Depuis des années, les magistrats tirent la sonnette d'alarme. Comme seule réponse, le pouvoir politique décide de construire des « mégas » prisons qui ressemblent à des cages à lapins, où l'on parque les détenus, sans réel projet pénitentiaire. On ne peut pas continuer à tendre l'élastique tout en désinvestissant dans la force de cet élastique ; un jour, il va casser. Malheureusement, il en va souvent ainsi en démocratie : très souvent il faut de la casse pour qu'on réagisse. ■

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

À lire

La Belgique face au radicalisme : comprendre et agir, coordonné par Georges Dallemagne, Vanessa Matz, Quentin Martens, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2016, 243 p.

Pourquoi certains jeunes décident-ils d'aller combattre en Syrie et en Irak, dans des pays en guerre qu'ils ne connaissent pas ? Quel est le parcours de vie de ces jeunes et leurs motivations ? Pourquoi la Belgique est-elle particulièrement touchée par la radicalisation ? Quelles sont les origines de cet endoctrinement ? Quels sont les choix forts et concrets qui devraient être pris pour préserver la démocratie, le respect, la tolérance, et défendre notre projet d'une société ouverte ? Ce livre est inédit en Belgique puisqu'il dresse un diagnostic complet, il propose des pistes d'actions sur base d'un travail d'auditions et de rencontres de dizaines d'experts les plus pointus. Il est aussi inédit, car il refuse les clichés, mais aborde les questions depuis la prévention jusqu'à la répression en visant l'ensemble des niveaux de pouvoir qui ont tous une mission importante dans la lutte contre le terrorisme. Cet ouvrage met l'accent tant sur le renforcement de la sécurité que sur le renforcement de ce qui « fait société » : les valeurs de respect de la vie humaine, d'ouverture, de tolérance, de non violence et de dialogue. La promotion d'un socle de valeurs fondamentales, communes est un enjeu fondamental pour notre société extrêmement diverse sur le plan culturel.



[1] Tobie Nathan, *Les âmes errantes*, éd. L'Iconoclaste, Paris, 2017, p. 74.

La détention et puis rien. Ou presque

Nathalie Caprioli

Comment les personnes condamnées pour faits de terrorisme sont-elles aujourd'hui accompagnées en vue de leur réinsertion sociale ? En répondant à la question, Vincent Seron, criminologue à l'ULiège, également chercheur au CETR (Centre d'étude sur le terrorisme et la radicalisation), met le doigt sur la faiblesse du système pénitentiaire dans son ensemble.

Pour préciser l'ampleur de la question de la réinsertion sociale, voici d'abord quelques chiffres émis par l'OCAM¹ et le ministre de la Justice Koen Geens : 210 personnes (dont 44 returnees) sont actuellement en prison, en détention préventive ou condamnées pour faits de terrorisme. De plus, la Sûreté estime entre 300 et 400 le nombre de détenus radicalisés².

Une fois privés de liberté, que leur arrive-t-il ? A partir de quand, comment et avec quels moyens sont-ils encadrés, à leur demande, pour préparer leur sortie de prison ? Vincent Seron élargit la problématique à l'ensemble des situations carcérales du pays : « *De manière générale, le processus d'individualisation de la peine [c'est-à-dire un accompagnement au cas par cas] est un leurre en Belgique. On place en détention mais on ne traite pas.* »

Concernant les personnes radicalisées, il existe trois niveaux de régime pénitentiaire. Le premier niveau intègre des détenus (ayant fait l'objet d'un screening par CELEX³) dans les sections ordinaires, pour autant que l'on estime que le processus de radicalisation peut être maîtrisé. Au deuxième niveau, des individus condamnés ou en détention préventive sont répartis dans cinq prisons satellites (Andenne, Lantin, Saint-Gilles, Bruges et Gand) où le personnel a été formé pour « une meilleure capacité de contrôle et d'observation ». Enfin, les détenus estimés les plus radicaux et dont le potentiel de contamination des autres détenus est jugé préoccupant sont séparés pour éviter que les prisons ne deviennent des « universités du djihad ». Ils se retrouvent dans les sections D-Rad:Ex, à Hasselt et à Ittre. « *Par rapport à ces trois catégories, on observe une mise à l'écart de la société et une prise en charge psychosociale inexistante* », résume Vincent Seron.

Droit dans le mur

« *Le fait d'isoler quelqu'un à un moment donné parce qu'il pourrait jouer une influence majeure sur d'autres détenus a un sens. Mais à partir de là, il faut prévoir un accompagnement. Car mettre à l'écart pour établir simplement un cordon sanitaire ne résoudra la situation que de manière très temporaire, à savoir dans le cadre de la détention. Il faut partir du principe que les détenus sortent un jour de prison, soit à fond de peine soit de manière anticipée. Or ce principe est peu pris en considération. Si l'on considère que la prison résoudra quelque chose, on va droit dans le mur. Si la prison avait un réel effet positif par rapport à l'état délinquant et à l'évitement de la récidive, ça se saurait !* » Aux yeux du criminologue,

la réalité carcérale des condamnés pour faits de terrorisme est « *un catalyseur des lacunes que le système pénitentiaire connaît depuis de nombreuses années* ».

Ils l'ont bien mérité !

Et si ce sujet sensible et médiatisé des radicalisés déjà ou bientôt libérés agissait comme levier auprès des décideurs politiques pour davantage investir dans la réinsertion ? Vincent Seron ne croit pas trop à ce sursaut, citant l'exemple manqué de l'affaire Dutroux qui avait aussi touché beaucoup la société : « *Les professionnels s'étaient dit que le traitement des délinquants sexuels en prison allait pouvoir s'améliorer grâce à l'affaire Dutroux. Au contraire, nous avons observé un durcissement des conditions de détention.* » L'opinion publique, cette reine et cette catin comme l'écrivait Tocqueville, garderait ainsi une cohérence dans ses réactions épidermiques : ils sont en prison, ils l'ont bien mérité, et en plus on ne va pas commencer à s'occuper d'eux !

C'est que les thèmes liés à la réinsertion sociale ou à la libération conditionnelle ne sont pas électoralement porteurs. Les autorités politiques préfèrent investir dans le sécuritaire et la construction de nouveaux établissements. « *Certes, la prison doit être un lieu sécurisé, mais n'est-ce que cela ?* », pose Vincent Seron, expliquant comment les projets d'élargissement de la libération conditionnelle ont rétréci au lavage politique : *les projets à venir au cours des prochaines années considèrent que tous les détenus seront mis sur le même pied ; il n'y aura donc plus de distinction entre détenus primaires et détenus récidivistes. De plus, il faudra avoir purgé au minimum la moitié de sa peine, reculant ainsi la date d'admissibilité de la*

libération conditionnelle, alors que le système actuel admet – pour les condamnés primaires – une liberté conditionnelle à partir d'un tiers de la peine purgée. » Régression pour la société ? Oui car les statistiques montrent que le taux de récidive à la sortie du circuit carcéral est d'autant plus élevé que les condamnés vont en fond de peine, et diminuent pour les cas de liberté conditionnelle.

Des plans, mais quelles actions ?

Revenons à notre point de départ sur les programmes de réinsertion des détenus pour radicalisme violent. Quelques initiatives existent cependant. Il y a la vingtaine d'imams qui tentent de colmater des brèches. Il y a les Services d'aide aux détenus et d'aide aux justiciables (lesquels prennent le relais à la sortie de prison) qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et forment des professionnels disponibles, à la demande des personnes radicalisées. « Mais objectivement, ils réalisent exactement le même travail social que ce qui existe jusqu'à présent, en s'adressant juste à un sous-groupe de personnes incarcérées », observe Serge Garcet, professeur au Département de criminologie et membre du CETR à l'Uliège. Directions et personnel pénitentiaire reçoivent aussi des formations pour développer un encadrement spécialisé des personnes radicalisées pendant leur détention, « même si, à ce jour, la pertinence et l'impact de ces formations en matière de désengagement, de déradicalisation ou de réinsertion reste encore à démontrer », ajoute Serge Garcet.

Les plans d'action de divers services publics ne manquent pas non plus, au niveau fédéral et régional. Celui du Service fédéral de la Justice du 11 mars 2015⁴ épinglait déjà parmi ses dix priorités : de meilleures conditions de vie dans les établissements pénitentiaires en s'attaquant à la surpopulation et en améliorant le bien-être des détenus, un encadrement spécialisé en vue d'une approche individualisée, des programmes de déradicalisation et de désengagement⁵. De nobles résolutions. Pourtant la grève des agents pénitentiaires en février, le Rapport sur les returnees édité par l'Institut Egmont⁶, les interviews publiées entre autres dans ce dossier nous rappellent unanimement que l'urgence est là, notamment en termes de travail à la réinsertion sociale des détenus qui le souhaitent.

Les citoyens sont-ils prêts à l'entendre ?, s'interroge Vincent Seron : « Nous évoquons les prisons, mais il ne faut pas oublier toutes

les modifications législatives qui touchent notre vie quotidienne, et à certains égards les libertés citoyennes. Les citoyens sont enclins à accepter de plus en plus de restrictions, même par rapport à leur propre vie, au motif qu'elles pourraient, à un moment donné, influencer de manière positive la lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, plus personne ne s'étonne d'être fiché, d'avoir à présenter sa carte d'identité à des personnes privées pour entrer dans tel lieu. Aurait-on eu le même comportement il y a dix ans ? Je n'en suis pas sûr. Les mécanismes coercitifs n'ont jamais empêché de nouvelles infractions. D'où l'intérêt de travailler plus en amont et de faire en sorte qu'on ne bascule pas dans le processus de radicalisation. La prévention ne résoudra pas tout, mais c'est l'une des clefs. » ■

Nathalie Caprioli

À lire

La prison & l'idiot, d'Arnaud Théval, Paris, Dilecta, 2018, 191 p.



La question de l'enfermement est au centre du projet artistique de l'auteur, notamment avec deux institutions publiques, l'école et l'hôpital. Ici, il réalise un reportage sur un établissement pénitentiaire en cours de fermeture définitive. L'idiot auquel il fait allusion, c'est lui ! Il est donc entré dans une prison dont les portes ne sont plus fermées. Il a photographié des traces de vie antérieure de cet établissement : des coins de cellules, des photos restées sur les murs, des parties de bâtiment ou de

couloir, des objets, des dessins. Y compris cette inscription à la craie au-dessus d'une porte : *Bienvenue à l'hôtel paradise*. Arnaud Théval livre plus que cela. Ayant l'expérience de trois prisons vidées et de plusieurs années d'immersion dans la culture pénitentiaire, il intervient « comme un archéologue », archivant un patrimoine vivant. Il raconte ses déambulations dans les prisons, ses sensations et émotions. Les pages contiennent aussi de nombreux témoignages du personnel de l'administration pénitentiaire.

La prison est, pour lui, comme quelque chose qui absorbe et recrache des personnes rencontrées ici et là, comme un objet absent. Une architecture physiquement présente mais lointaine, une rumeur à peine audible. Une nouvelle prison allait bientôt être livrée, sonnant le glas de l'ancienne, située en centre-ville. D'où la nécessité urgente de se saisir de ce lieu que la société allait effacer de la mémoire. Ces vieilles prisons construites au XIX^e siècle, progressivement englouties par l'extension des villes, jusqu'à devenir des objets intégrés au paysage urbain, renaissent désormais aux abords des grandes agglomérations ou en rase campagne.

[1] Cités par Thomas Renard and Rik Coolsaet, Returnees : Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal with Them ? Assessing Policies on Returning Foreign Terrorist Fighters in Belgium, Germany and the Netherlands, ed. Egmont Institute, February 2018, p. 23 et 30. [2] Christophe Lamfalussy, La Belgique face au syndrome Oussama Atar, in *La Libre Belgique* 10/12/2017, pp. 12-13. [3] CELEX (Communitatis Europaeae Lex) : base de données liées à la Justice à l'échelle de l'Union européenne. [4] <https://justice.belgium.be/sites/default/files/downloads/PIland%27actionradicalisation-prison-FR.pdf>. [5] Sur ce sujet, lire « Peut-on (se) déradicaliser ? Ou la métaphore de la plasticine », en pages 4-6 de ce dossier. [6] Lire l'entretien de Thomas Renard en pages 10-13 de ce dossier.

Souvenirs et tendresse

Pascaline Adamantidis

« Tangelois, non peut-être ? » est l'histoire d'Amidou Si M'Hammed, qui retrace le parcours migratoire de sa famille. Il y décrit son enfance au Maroc, mais surtout son adolescence à Bruxelles. Aujourd'hui, il travaille dans un cabinet de la Région bruxelloise. C'est la petite histoire dans la grande, qui aide à comprendre les défis contemporains de la jeune génération, immigrée ou pas.

Né en 1959 dans une famille de sept enfants, Amidou Si M'Hammed a grandi dans un bidonville de la banlieue de Tanger. Son père Layachi était un ouvrier du bâtiment dans une grande firme jusqu'à ce que la crise économique s'abatte de plein fouet sur le Maroc dans les années soixante. C'est à ce moment que la question de l'immigration familiale va se poser : « C'est ma mère, une femme forte et dynamique, sans doute une des premières féministes de l'époque au Maroc, qui va pousser mon père à entreprendre les démarches pour rejoindre la Belgique. Jusqu'à ce qu'il obtienne son passeport, elle l'attendait de pied ferme à la maison chaque jour avec un gourdin ! Une femme incroyable ! »

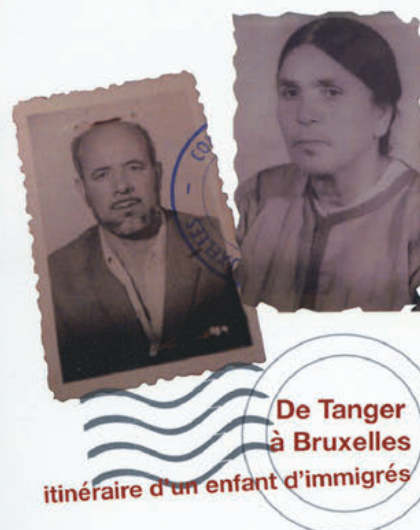
Le père Layachi part donc en 1965, laissant derrière lui une famille qui survit dans des conditions de plus en plus difficiles. A cette époque, Amidou fréquente l'école coranique mais aussi l'école officielle, « il y avait une telle misère, une telle pauvreté... l'école m'a laissé un mauvais souvenir tout simplement. On était comme des sardines, dans cette école pour les pauvres, et au sein de laquelle les enseignants exerçaient une véritable violence. Il fallait psalmodier des versets coraniques. Je peux encore lire le Coran, mais tout ce contexte m'avait ôté le goût de l'école. Si je dois aller au tréfonds de ma pensée, il y a encore des choses que je peux ressortir. Mais cette période correspond au moment où ma mère est restée toute seule à s'occuper de tout. L'immigration était d'abord une immigration masculine. Si l'homme avait une femme et des enfants, il laissait sa femme se débrouiller. Et elle était évidemment sur tous les fronts. Peut-être qu'inconsciemment, j'ai voulu biffer cette partie-là de ma vie tant elle était dure ». La question de l'accès à l'école pour leurs enfants faisait partie du projet migratoire des parents d'Amidou, ce dernier percevant même cela comme « un sacrifice » de leur part. Il faudra attendre deux ans, le 6 décembre 1967, pour que la famille puisse rejoindre la Belgique ; « en tant qu'enfant, on garde plutôt des souvenirs positifs, entre guillemets, que des souvenirs négatifs. Je me souviens très bien de l'arrivée de mon père au Maroc. Il venait nous chercher pour aller en Belgique et on l'avait tant attendu. Je le vois encore arriver, je le vois bien. C'était l'espoir même ».

Adolescence bruxelloise

Amidou arrive donc en Belgique à l'âge de 8 ans, avec son bagage familial de culture arabo-musulmane. Il est dans les premiers enfants

Tangelois, non peut-être !

Amidou Si M'Hammed



issus de l'immigration à fréquenter l'école en Belgique. « Je me souviens que mon père, après des journées harassantes de travail parvenait malgré tout à trouver du temps pour nous narrer des contes du pays, pour garder ces liens avec le Maroc, mais aussi sa trajectoire migratoire, qui n'a pas été simple. Je sentais beaucoup de non dits ; il y avait vraisemblablement des souffrances énormes dans les interstices de son histoire familiale. Il m'avait un jour raconté avoir eu faim, contraint à manger des morceaux de pain qui avaient été jetés mais il nous transmettait son histoire avec beaucoup de pudeur et de dignité dans ses récits ». Amidou est devenu très sensible à la question des trajectoires migratoires et de leur rôle dans nos sociétés ; faire le lien entre les enjeux et les défis que rencontrent des jeunes immigrés avec l'histoire de leurs parents et de leurs grands-parents, avec une nécessité de se réapproprier le passé pour parvenir à trouver un équilibre souvent fragile. En effet, cette partie de l'histoire reste souvent muette, car les parents étaient généralement analphabètes, privilégiant une culture de l'oralité. « Ma mère reconnaissait le tram 55 grâce à sa couleur rouge ! » C'était des « sans-voix », d'où l'importance de publier ce type d'ouvrage et remettre en lien les réalités actuelles des jeunes immigrés bruxellois avec les (més)aventures qui les précèdent.

Raconter et transmettre

Le père Layachi décède très jeune, à 59 ans, en 1983. La moitié de la bibliothèque familiale s'éteint. Amidou, du haut de ses 23 ans, fraîchement entré à l'Université et déjà très actif dans la défense des personnes immigrées au niveau associatif, promet alors à sa mère de prendre un jour le temps d'écrire et de transmettre cette histoire.

Et puis, en 1996, cette mère qu'il adore déclare une thrombose. L'autre moitié de la bibliothèque familiale est en train de partir. Catastrophé par la nouvelle dramatique et bouleversé par cette grande dame qui est en train de partir, Amidou commence une course contre la montre, partagé entre la tristesse de sa perte et la source d'inspiration qu'elle représentait. Elle partira en 2000, laissant un énorme vide chez Amidou, qui mettra le projet d'écriture entre parenthèses pendant plus de dix ans. « *Il a fallu 17 ans pour que j'aie sur la tombe de mon père à Tanger. C'est lorsque j'ai enterré ma mère à ses côtés que je me suis réconcilié quelque part, avec mon père* ». Désormais plus mûr, ayant fondé une famille et honorant sa belgitude, Amidou décide de reprendre alors la plume. Dans son livre, Amidou évoque son enfance, mais surtout son adolescence. « *Je suis un miraculé de l'endroit d'où je viens. Après, à l'âge adulte, j'ai eu de la chance de faire l'université. Là, un autre monde s'est ouvert pour moi. Puis je suis entré dans le combat associatif. C'est une autre partie de ma vie, qui mériterait à elle seule de faire un second livre* ».

L'enfance et l'adolescence sont une partie essentielle de la construction identitaire du jeune issu de l'immigration. C'est une période de construction identitaire. Le besoin de ces jeunes est de trouver une certaine harmonie interne. Et pour Amidou, fils d'ouvrier, l'école a été un lieu d'épanouissement

et d'ouverture sur le monde. « *L'école elle t'apprend quoi ? A analyser, à vérifier, à être cartésien, à douter, à construire, à déconstruire. Il se fait qu'à un certain moment, ça va à l'encontre de certaines valeurs familiales, auxquelles il ne faut surtout pas toucher. La question de la loyauté émerge quand des éléments sont contradictoires.* » L'adolescence est une période difficile pour n'importe quel jeune. Mais pour ces jeunes en situation de biculturalité, cela génère des angoisses qu'ils doivent surmonter. En situation de migration, le parent immigré va chercher à reconstituer le lieu d'origine tant bien que mal. Mais certains n'y parviennent pas et cela crée des perturbations dans le processus de transmission d'une génération à l'autre. Amidou propose dans son livre un récit qui aide à diminuer ces tensions liées au fait de devoir négocier intrinsèquement deux codes culturels de façon permanente. Par son histoire, le lecteur découvre les coulisses et les méandres des stratégies identitaires des jeunes issus de l'immigration.

Ce livre est forcément dédié à ses deux parents, à ses enfants, mais aussi à la jeune génération, comme une manière de montrer que « *le cycle d'immigration est un éternel recommencement* ». C'est en même temps une histoire singulière, mais qui ressemble à tant d'autres. « *C'est pourquoi il faut être solidaire avec celles et ceux qui arrivent encore, qu'elles qu'en soient les raisons. Quoi de plus normal de fuir la persécution ou la misère ? Nous sommes dans une période de fermeture, de nationalisme et de populisme. C'est terrible. J'ai voulu montrer aussi que nous avons besoin plus que jamais de tendresse et de solidarité entre Belges et immigrés.* » ■

Pascaline Adamantidis



La création d'un Institut de formation des imams

Corinne Torrekens

La Commission chargée par le ministre J-Cl. Marcourt de faire des propositions au gouvernement en vue de favoriser l'émergence d'un islam de Belgique en Fédération Wallonie-Bruxelles, et surtout de dresser des recommandations sur la formation des cadres musulmans et les émissions concédées, a remis son rapport en décembre 2015. Qu'en est-il depuis ?

Si les recommandations de la Commission Marcourt ont coïncidé avec un temps médiatique particulièrement préoccupé par les questions de radicalisation et de terrorisme, elles ne pourraient s'y résumer. En effet, comme l'explique le rapport, « même si l'on ne peut isoler les travaux de la présente Commission du contexte de l'année 2015 marquée par les attaques terroristes sur Paris et la question de la radicalisation violente, il est important de rappeler qu'ils n'en sont pas la résultante et qu'ils découlent d'un processus qui s'inscrit dans la longue durée »¹. Ainsi, la décision de mener une étude préliminaire aux travaux de la Commission date de 2013 et s'inscrit par ailleurs dans un long débat portant surtout sur la formation des imams² qui se mène en Belgique³ mais également un peu partout en Europe⁴.

Parmi les recommandations les plus importantes de la Commission figurent la création à long terme d'une faculté de théologie islamique, et à court terme d'un Institut de promotion et de coordination des initiatives relatives aux formations sur l'islam. Comme son nom l'indique, cet Institut aura pour missions de soutenir et pérenniser les formations existantes qui s'adressent aux professeurs de religion islamique, aux acteurs de la société civile et aux imams ainsi que d'œuvrer à la création de nouvelles formations et ce, en collaboration avec l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB) et les différentes universités de la Fédération.

Si la question de la formation des cadres de l'islam est à l'agenda politique depuis de nombreuses années, c'est sans doute celle de la formation des professeurs de religion islamique qui a le plus avancé grâce à l'action coordonnée des différents EMB qui se sont succédé. Des niveaux de diplôme et de connaissance des langues ont, en effet, été imposés et une formation – le CDER Islam (Didactique du cours de religion islamique) en partenariat avec l'UCL et l'EMB – a vu le jour. Différentes formations continues s'adressant à un large public tant musulman que non musulman ont également été créées⁵.

Allégeance au pays ?

Le dossier de la formation des imams est, quant à lui, plus épineux et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, de nombreux imams sont formés à l'étranger que ce soit dans des pays tiers (comme l'Égypte, l'Arabie saoudite ou l'Iran) ou dans les pays d'origine (Maroc, Turquie, Tunisie), ce qui engendre des problèmes de loyauté et permet à ces Etats de s'immiscer dans l'organisation du culte islamique en Belgique. Certains systèmes sont extrêmement structurés, c'est le cas notamment de celui

mis en œuvre par la Diyanet ou les Milli Görüs, véritables fédérations de mosquées dont les imams sont recrutés et formés en Turquie et dont les sermons du vendredi sont écrits de manière centralisée puis envoyés dans les mosquées membres. Le Maroc aussi envoie des imams, par exemple lors de moments particuliers pour la communauté belgo-marocaine comme le Ramadan.

Si la proximité de ces réseaux avec les régimes turc et marocain peut être légitimement posée et que leurs conséquences en termes de mauvaise connaissance, par les imams officiant en Belgique, des langues, du contexte et des institutions de la société belge s'avèrent particulièrement problématiques, dans certains cas leur centralisation est érigée en modèle. Ainsi, en 2016, le ministre de la Justice, Koen Geens, prisa le modèle de la Diyanet estimant que « très peu de Turcs de Belgique se radicalisent et partent en Syrie », liant ce constat au « rôle apaisant que leurs imams exercent chez nous »⁶. La Diyanet n'a d'ailleurs pas caché son mécontentement lors de la publication au Moniteur belge du dernier arrêté relatif au fonctionnement de l'Exécutif qui octroyait justement de nouvelles compétences en matière de formation des imams à l'EMB, empiétant de fait sur son territoire⁷. Le recours en annulation introduit par la Diyanet devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêté royal du 15 février 2016 peut sans doute également s'expliquer par un autre élément à prendre en considération : c'est le Conseil des théologiens de l'EMB – qui ne dispose d'aucune existence légale (et donc contraignante) pour les pouvoirs publics belges au contraire de l'EMB – qui a pris l'habitude de statuer sur la formation des imams et d'évaluer si les connaissances

théologiques de ceux-ci sont suffisantes. Plusieurs membres de ce Conseil sont soit réputés proches du Maroc ou de la Turquie, soit sont ou ont été fonctionnaires de ces Etats, d'autres ne maîtrisent aucune des trois langues nationales belges. Ceci permet de mieux comprendre pourquoi de nombreux conflits entre l'EMB et le Conseil des théologiens ont émaillé le processus d'institutionnalisation du culte musulman ces derniers mois.

Les mosquées désertées

Si certains imams sont particulièrement appréciés et suivis – comme c'est le cas de Mustapha Kastit de la Grande Mosquée de Bruxelles, de Rachid Haddach ayant longtemps officié à la mosquée Al Khalil, d'Abu Yussuf, imam à Saint-Josse ou encore de Franck Amin Hensch, imam de l'une des plus grandes mosquées de la région verwiétoise – beaucoup de musulmans pratiquants (dans la pluralité de ce que cela peut signifier) me disent ne pas ou ne plus fréquenter la mosquée notamment parce que les sermons des imams ne répondent pas à leurs attentes. Certains imams reconnaissent d'ailleurs leur difficulté à attirer des jeunes⁹. Une enquête récente montrait que seulement 10 % des sondés d'origine turque et moins de 5 % des Belgo-Marocains estimaient que le plus important dans la construction de leur foi était l'influence des imams⁹. Si l'influence décisive des imams doit donc sans doute être pour l'heure relativisée, il n'en reste pas moins que la mosquée en tant qu'institution religieuse et donc espace de transmission – et plus largement l'ensemble des cadres musulmans et lieux de socialisation – a un rôle important à jouer face à la dérégulation du croire pris entre individualisation (« *je suis responsable de mon propre rapport à Dieu* ») et globalisation des référentiels religieux (chaînes satellites, développement de contenus en ligne, « cheikh Google », etc.). Qui plus est, les métiers d'imam mais aussi de professeur de religion, d'aumônier officiant dans les prisons et les hôpitaux nécessitent de nouvelles compétences de nature pédagogique, en termes de médiation de conflit, de droit, de psychologie, de gestion de la diversité, etc. qu'il semble intéressant de pouvoir mettre en œuvre rapidement.

Crainte d'un parternalisme

La création de l'Institut de promotion et de coordination des initiatives relatives aux formations sur l'islam a parfois été accueillie au sein des communautés musulmanes comme une initiative patriarcale, faisant preuve d'ingérence et contraire à la loi de séparation des cultes et de l'Etat. Son rôle a souvent été mal compris. Il n'a, en effet, pas vocation à représenter les musulmans de Belgique (ce qui s'avère déjà être une gageure en soi) ni à parler en leur nom, et n'a pas pour mission de déterminer les contenus théologiques des formations dont il œuvrera à la création ou à la consolidation, cette compétence revenant exclusivement à l'EMB. Et on rappellera que les pouvoirs publics ont le droit de s'interroger sur les possibles retombées politiques et sociales de l'exercice d'un culte sur leur territoire. Or, au vu des enjeux développés ci-dessus, on ne peut qu'espérer que la mise en œuvre de l'Institut s'opérationnalise au plus vite et s'établisse dans la plus grande concertation possible avec les nombreuses initiatives existantes comme l'Académie islamique de Bruxelles ou encore la Coordination des Enseignants de Religion Islamique. Car de dynamisme, les communautés musulmanes de Belgique ne manquent pas. ■

Corinne Torrekens

Professeure de science politique à l'Université libre de Bruxelles et membre de la Commission Marcourt



[1] Rapport de la Commission concernant la formation des cadres musulmans et les émissions concédées, 18 mars-4 décembre 2015. [2] Etude de faisabilité en vue de la création d'un Institut public d'étude de l'islam (IPEI), CEDEM, Université de Liège, 30 juin 2014. [3] Mosquées, imams et professeurs de religion islamique en Belgique, Fondation Roi Baudouin, 2004. [4] Rapport consacré à la formation des imams et des cadres religieux musulmans, ministère de l'Intérieur, France, 16 mars 2017, www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-communiqués-de-presse/2017-Communiqués/Formation-des-imams-et-des-cadres-religieux-musulmans. [5] A l'UCL, la formation continue « Sciences religieuses et sociales : islam dans le monde contemporain » est organisée par l'Université catholique de Louvain et l'Université Saint-Louis Bruxelles, en partenariat avec Emrid Network et l'IUFC, l'Institut de Formation Continue. A l'ULB, le Certificat interuniversitaire « Islam et musulmans d'Europe : perspectives historiques et défis contemporains » est organisé en collaboration avec l'Université de Liège. [6] Un coup de pouce espéré des imams modérés, Sudpresse, 10 mars 2016. [7] Ankara dénonce la réforme du culte islamique en Belgique, Le Monde, 05 mai 2016. [8] Les Mosquées de Molenbeek boudées par les jeunes, Le Soir, 11 février 2016. [9] Torrekens Corinne, Adam Ilke, *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens*, Fondation Roi Baudouin, 2015.

Prévention au burn-out maternel

Rajae Serrock

Des mamans épuisées moralement et physiquement sombrent dans un état dépressif pouvant avoir des conséquences graves pour elles-mêmes ou leurs enfants. Le burn-out maternel peut toucher toutes les classes sociales. Qu'en est-il de ces mères qui cumulent les difficultés : mères sans papiers, réfugiées, primo arrivantes, émergeant au CPAS, mères seules,...

Le burn-out maternel est d'autant plus complexe et sérieux qu'il est lié à des problèmes multiples : relationnels, financiers, administratifs, sociaux, etc. Certaines mères n'ont pas toujours accès à un suivi et ont même du mal à en parler à leurs proches ou à leur médecin. D'autres sont isolées, ont souvent laissé leur réseau de soutien social au pays, sont confrontées à des barrières linguistiques et sont en perte de repères. Face à un discours parfois jugeant (de la part de l'école, d'autres intervenants ou de la société en général), l'image qu'elles se font de leur rôle maternel est entachée.

L'équipe de la maison médicale Santé Bien-être a fait le constat ces dernières années de ce « mal » récurrent auprès de la patientèle féminine. Ces femmes, vivant dans des milieux précarisés, multiculturels et au vécu semé de difficultés sont en proie aux inégalités sociales de santé accentuées par leur genre. Dépassées par leur situation de vie, elles ont du mal à faire appel à leurs ressources internes (personnelles) mais aussi aux ressources existantes dans leur environnement. Elles ont souvent perdu confiance en elles et en leur capacité de dépasser les événements du quotidien.

Suite à ces constats, l'équipe a lancé il y a deux ans un projet de prévention du burn-out maternel¹.

Les maisons médicales sont basées sur le concept de l'approche globale de la santé (état de bien-être physique, psychologique social). Nos activités, au-delà des soins de santé primaires, visent à ce que les patients acquièrent plus d'autonomie dans les choix de santé et participent activement à la prise en charge de leur santé pour plus de bien-être. Beaucoup de nos patients affrontent des situations de vie difficiles menant au stress, à un mal-être et, souvent chez les mamans, à un burn-out parental. Les constats des membres de notre équipe pluridisciplinaire décrivent des cas d'épuisement parental voire de burn-out parental pouvant mener à des négligences envers les enfants. Certains patients nous font part de leur mal-être, leur isolement et leur manque de ressources face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans leur fonction parentale.

Au cœur de Schaerbeek

Notre maison médicale est située dans le quartier Helmet de Schaerbeek, zone densément peuplée. Elle accueille des patients de ce quartier mais aussi des quartiers situés dans le bas de Schaerbeek (zone faisant partie du croissant pauvre de Bruxelles) ainsi que des habitants d'Evere et de

Saint-Josse. La commune, essentiellement résidentielle, se caractérise par un mélange de quartiers multiculturels, de quartiers populaires et de quartiers plus nantis². Schaerbeek est une des trois communes bruxelloises qui dépasse les 100.000 habitants. La proportion de jeunes (moins de 18 ans) y est importante avec un âge moyen de 34,5 ans (2015). A Schaerbeek, un peu plus d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans. « *La part des familles avec enfants, parmi lesquelles on retrouve une proportion importante de ménages de grande taille, est supérieure à la moyenne régionale. Ces ménages sont plus présents dans les quartiers situés à l'ouest et au nord de la commune. Les personnes de nationalité étrangère représentent 35 % de la population à Schaerbeek. Plus d'un quart des enfants naissent dans des ménages sans revenu du travail. Malgré une certaine augmentation sur les 10 dernières années, le taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance reste bas à Schaerbeek, avec à peine une place pour quatre enfants (de moins de 3 ans)* »³.

Inégalités sociales de santé

Les inégalités sociales de santé touchent principalement les femmes. En effet, celles-ci sont surexposées aux risques de précarité et aux autres mécanismes producteurs d'inégalités.

Un autre rapport de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, ciblé cette fois sur la thématique des femmes et de la précarité, confirme tous nos constats. « *Les parcours de vie avec épisode migratoire sont souvent très complexes, marqués de ruptures, de bouleversements familiaux, culturels et socioéconomiques, de complexités*



administratives, d'accès aux droits, etc. Ces parcours mènent parfois à une précarisation. Ils sont, en outre, souvent invisibles : pas de données chiffrées et non accès aux structures classiques de l'aide formelle. Tous ces éléments peuvent potentiellement jouer un rôle fragilisant ou aggravant la situation précaire »⁴.

Nous collaborons étroitement avec le CPAS pour certains patients. 33 % des femmes inscrites dans notre maison médicale sont âgées de plus de 18 ans. 55 % de celles-ci bénéficient de l'intervention majorée de la mutuelle et 3% des femmes de plus de 18 ans bénéficient de l'aide médicale urgente. Les enfants constituent 42 % de notre patientèle générale (0-17 ans).

Les femmes, face à diverses difficultés et barrières, se retrouvent sur plusieurs fronts : la gestion du quotidien, l'éducation des enfants,... Parfois le travail de care (prendre soin de) dépasse celui des enfants et de l'époux et s'élargit aux parents, beaux-parents. Elles sont souvent seules à tout porter et n'ont pas toujours les possibilités ou le courage de confier leurs petits enfants à un milieu de garde. Elles expriment leur mal-être en consultation et leur besoin d'être soutenues. Souvent la barrière de la langue, l'immigration et parfois la double immigration (par exemple Maroc-Espagne/ Espagne/Belgique) amène un lot de difficultés supplémentaires qui touche, entre autres, le sentiment de compétence parentale, la confiance en soi. Plusieurs femmes nous font part d'un sentiment d'épuisement, de culpabilité, de dévalorisation : certaines personnes sont universitaires dans leur pays d'origine puis « descendent dans l'échelle sociale » suite à leur migration.

Des personnes ont vécu l'exil suite à des situations de guerre. Les enfants constituent souvent la préoccupation principale des femmes.

La problématique du burn-out maternel est d'autant plus interpellante qu'elle est complexe. Elle touche et impacte diverses sphères : la santé mentale, les relations conjugales, le développement des enfants, son bien-être, sa scolarité, les relations familiales,...

Chez les enfants, nos professionnels observent des troubles de comportement à l'école, des troubles de l'alimentation, des difficultés scolaires, des difficultés de sommeil et de somnolence à l'école, un non suivi médical de la part des parents, une addiction aux jeux vidéo et aux écrans télévision qui sont les seules occupations possibles dans le foyer. Certains cas sont plus inquiétants : nous avons vu en consultation des cas de négligence envers les enfants. Chez les mamans, nos professionnels observent un épuisement généralisé, surmenage, malaise psychologique et somatique avec toutes les conséquences sur l'exercice de leur fonction parentale entre autres. D'ailleurs, ce mal-être et cet épuisement sont des déterminants communs à toutes nos participantes.

Des mamans au bout du rouleau

« Les femmes en situation de précarité sont plus souvent en mauvaise santé que les femmes plus aisées. Il existe en réalité un gradient social continu : moins les revenus sont élevés, plus la probabilité de se sentir en mauvaise santé augmente : 39 % des femmes aux revenus les plus bas se sentent en mauvaise santé contre 17 % des femmes

aux revenus les plus élevés et ce gradient s'observe pour presque tous les indicateurs d'état de santé. Si la santé est un problème pour bon nombre de femmes en situation de précarité, elle ne représente cependant pas leur première préoccupation. La santé passe souvent après d'autres besoins comme le logement, l'alimentation, les soins aux enfants, etc. »⁵

Toujours selon le rapport, les problèmes de santé mentale augmentent à mesure que les revenus baissent : « 28 % des femmes bruxelloises aux revenus les plus bas présentent des troubles dépressifs soit trois fois plus que les femmes avec les revenus les plus élevés. Plusieurs femmes rapportent à quel point leur situation sociale influence leur santé mentale. Elles ont des soucis, des pensées incessantes, des maux de tête, des troubles du sommeil. À un certain niveau, les problèmes de santé mentale deviennent un frein pour reprendre pied. La précarité et la (mauvaise) santé s'entremêlent. »

Notre analyse de la demande des femmes inscrites à la maison médicale a mis en évidence plusieurs besoins : un besoin de sortir de l'isolement, de prendre soin de soi, de prendre du recul, mais aussi un désir d'autonomie et d'indépendance. Elles demandent un espace où elles peuvent être soutenues tout en pouvant échanger avec d'autres, afin d'améliorer leur vie, leur santé, leur gestion du quotidien et la prise en charge de leurs enfants. Un espace où elles peuvent également échanger en groupe avec des personnes ressources : psychologue, diététicienne, etc. La gestion du stress revient souvent, ainsi que les difficultés familiales (couple, répartition des tâches, logement, difficultés à trouver un emploi...).

Une approche globale

Toute l'équipe de la maison médicale intervient dans le projet de prévention au burn-out maternel. Les médecins sont sensibles en consultation à détecter puis orienter les personnes à risque vers notre psychologue mais aussi vers les activités proposées. Les accueillantes font également un travail de première ligne et ont souvent des contacts et discussions privilégiées avec certaines patientes. D'autres membres de l'équipe participent aux activités.

Notre projet vise à renforcer la capacité d'agir des femmes. Nous aimerions les amener à être actrices de leur santé (globale). Mais pour ce faire, un travail en amont est nécessaire : travail de conscientisation, de mise en réflexion et de sensibilisation. Il s'agit aussi de leur donner une place active. Nous prônons le fait que notre public possède des ressources. En termes de changements, nous visons à ce que les femmes parviennent à mobiliser celles-ci, à développer leur esprit critique, à faire appel aux ressources existantes et à être capables de mettre en place des solutions pour un mieux-être personnel et familial.

Réunions mensuelles « Pause Mamans » : un espace d'expression, de partage et d'écoute aux patientes de la maison médicale

Les mamans ont émis le besoin de disposer d'un espace d'échanges et de parole. Le fait de sortir de leur quotidien, de rencontrer d'autres personnes, de découvrir d'autres manières de penser, de faire (notamment en termes de fonction parentale), de s'octroyer un moment à soi, leur permet de prendre du recul face à leurs situation. Elles peuvent également acquérir une meilleure confiance en leurs ressources personnelles et en leurs compétences. Partager et exprimer son vécu leur permet de sortir de leur isolement mais aussi de bénéficier des encouragements et conseils d'autres mamans. Certaines peuvent par exemple faire le pas de confier leur enfant à un ou une proche pendant nos activités, acte qui s'avère très difficile pour elles. Elles prennent conscience que prendre soin de soi est une des clés pour un mieux-être personnel mais aussi familial.

La première réunion de l'année a pour objectif de recueillir les demandes et besoins des participantes. Nous établissons alors le contenu des réunions en groupe. Ces réunions ont lieu en matinée, moment plus disponible pour notre public et autour d'un petit-déjeuner convivial. En fonction des thématiques, des intervenantes extérieures peuvent être sollicitées. Deux membres de l'équipe (la chargée de projet et l'assistante sociale ou une accueillante, parfois un médecin se joint à nos réunions) encadrent le groupe comme animatrices.

Les professionnels sont garants du cadre : confidentialité, respect mutuel, distribution du temps de parole. Une attention particulière est octroyée à la valorisation personnelle des mamans, la mise en évidence de leurs ressources et compétences. Il ne s'agit pas juste de les rassurer mais d'attirer leur attention sur ce qu'elles possèdent en elles et sur les ressources auxquelles elles peuvent faire appel (le groupe, le réseau extérieur, les acteurs associatifs...). Les professionnels n'occupent pas une position de « détenteur de savoir » mais plutôt de personne ressource, ils suscitent la réflexion et le partage en assurant un cadre sécurisant. Les animatrices utilisent des outils pour développer la participation de chacune en n'hésitant pas à faire appel aux traductions par les pairs si nécessaire.

Ateliers de sophrologie

L'objectif de ces ateliers est de découvrir et d'expérimenter un outil, peu connu et peu accessible à cette tranche de la population, leur permettant d'acquérir un mieux-être. Il s'agit de bénéficier d'un moment à soi afin de mieux gérer le stress et le mal-être. D'abord mensuels, ces ateliers sont aujourd'hui organisés en séances hebdomadaires.

Cours de yoga

Ces cours offrent une activité physique douce à notre public et aide également à gérer le stress et libérer l'esprit. Le professeur est très sensible à notre public et le lien de confiance s'est rapidement installé. Les femmes présentes aux cours expriment un « avant » et un « après ». Certaines qui avaient réellement du mal à confier leur enfant en bas

âge ont trouvé des solutions pour pouvoir y participer sereinement.

Activités Parents enfants

Plusieurs femmes inscrites dans notre maison médicale ont émis le souhait d'activités parents enfants. L'action est d'accompagner les parents et leurs enfants dans des activités communes visant à renforcer les liens : ateliers jeux, sorties récréatives, yoga des enfants, massages, etc. Ces activités sont en cours de réalisation. Actuellement, nous collaborons avec le Rezo santé 1030 pour l'Espace jeux organisé les mercredis après-midi à la Maison des femmes. Nous coanimons cet espace une fois par mois avec d'autres professionnels du Rezo ainsi que l'asbl Baobab. Suite à plusieurs demandes, nous organiserons des sorties familiales durant les vacances scolaires ainsi que des ateliers dont le thème est à déterminer avec les mamans.

Permanence sociale

Notre assistante sociale, présente aux activités, informe, oriente et accompagne si nécessaire nos patients vers les ressources extérieures pouvant les soutenir (Haltes accueil, etc.) lors des permanences sociales.

Un processus dans le temps

Un tel projet n'est pas sans rencontrer des difficultés. La mise en route a nécessité du temps : temps pour « recruter » les mamans, temps pour créer un lien de confiance. Mais petit à petit, un noyau s'est constitué. Des mamans ont pris conscience de l'importance de ces moments dédiés à soi. Une maman a réussi à sensibiliser son époux. Attentionné, il avait tout de même du mal à garder son fils pendant ces moments d'activité. Aujourd'hui, il la soutient et se rend compte que cela fait du bien à son épouse qui a vécu des moments difficiles.

Les femmes se livrent de plus en plus et confient leurs difficultés telles que le sentiment d'isolement social, la perte du réseau de soutien, mais aussi des sujets lourds qu'elles arrivent à déposer dans un cadre sécurisant, comme leur perte de contrôle de soi pouvant mener à de la violence envers les enfants. Une des grandes difficultés rencontrée dans ce projet est la régularité. Notre public montre son intérêt au projet et nous l'exprime mais les contextes de vie font que participer à telle ou telle activité ne constitue pas une priorité pour certaines.

Un frein non négligeable pour les mamans est aussi la garde des enfants : l'accueil des tout petits pour permettre aux mamans de souffler est problématique. Même si des haltes accueil existent, celles-ci sont peu nombreuses et débordent. Les crèches ne sont pas accessibles à ces mamans qui ne travaillent pas. Des mamans épuisées, en manque de réseau social souvent et qui n'ont aucune alternative pour pouvoir s'octroyer des moments à soi...

A la maison médicale, nous avons fait le choix d'accepter que ces mamans viennent avec leur enfant tout en les accompagnant pour trouver des solutions. Ce n'est pas confortable pour elle de participer à une activité avec un enfant mais cela permet de motiver la maman et de lui permettre de tester. Nos professeurs sont également sensibilisés à cette problématique. Les animatrices mais aussi les participantes rassurent ces mamans, fournissent des jeux aux enfants pendant les séances. Cependant, nous avons du mal à toucher les mamans qui sont déjà en burn-out. Elles viennent parfois à une séance mais ne reviennent plus. Celles-ci sont souvent déjà suivies par un médecin et un psychiatre.

Prévenir, rebondir

Notre projet n'a pas l'ambition d'agir sur le burn-out maternel, mais plutôt de le prévenir, d'informer, d'orienter les mamans et de leur permettre de mobiliser leurs ressources afin de pouvoir rebondir face à ce mal-être. Les mamans ont souvent du mal à demander de l'aide et à faire appel à des personnes spécialisées. La maison médicale est une structure de première ligne qui peut identifier les personnes à risque. Les membres de l'équipe bénéficient d'un lien de confiance avec la patientèle, lien qui permet aux mamans en difficulté de se confier et d'être soutenues. Nous travaillons sur les freins qui existent dans cette population : langue, précarité, sentiment de confiance, perte de repères et de liens sociaux. Le défi à venir est de toucher et d'avoir une régularité avec les personnes les plus à risque. ■

Rajae Serrokh

Chargée de projet

à la Maison Médicale Santé Bien-être

[1] Ce projet est soutenu par le ministre Frémault dans le cadre d'un appel à projets pour le soutien à la parentalité.

[2] Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, Zoom sur les communes 2016, www.observatbru.be/documents/graphics/fiches-communales/2016/schaerbeek_fr.pdf

[3] *Ibidem*.

[4] Observatoire de la santé et du social de Bruxelles (2015) Femmes, précarités et pauvreté en Région bruxelloise, Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2014, Commission communautaire commune, Bruxelles, p. 59.

[5] *Ibidem*.

Ces migrations qui font la ville monde

Sous le label « Made in Brussel » coproduit par Brussels Academy et le CBAI, les conférences nomades démarrées en janvier poursuivent leur pérégrinations à travers la capitale. Entre mars et début mai, trois rendez-vous à ne pas manquer !

Bruelles est la deuxième ville la plus diverse du monde. Deux tiers des Bruxellois n'ont pas de références belgo belges. Deux tiers des ménages sont multilingues. La mixité dans la super diversité semble être la première caractéristique de Bruxelles et participe à construire la ville et les relations entre habitants.

Pour l'illustrer, le festival itinérant « Made in Brussel » réunit chercheurs, monde associatif, artistes et Bruxellois autour de thèmes qui instruisent et alimentent la citoyenneté. Ce festival ne raconte pas seulement les multiples vagues de migration, il s'intéresse surtout à l'apport des migrants dans le façonnement des identités qui font la ville.

Chaque soirée sera donc l'occasion de rencontrer des artistes, des chercheurs et d'écouter plusieurs générations de Bruxellois de cette diversité urbaine. A quelques mois des élections communales, une vision rafraîchissante et délibérément optimiste sur Bruxelles, laboratoire d'un vivre et faire ensemble. ■



Le calendrier

V. 20/04 :

Echos d'Asie, Théâtre Molière, square du Bastion 3

V. 27/04 :

De « l'irrégularité » à la citoyenneté européenne
CC Jacques Franck, chaussée de Waterloo 94

V. 04/05 :

Nous, Bruxelles, la fête ! Bozar, rue Ravenstein 23

Le programme www.cbai.be

L'inscription

info@madeinbrussels.com - 02 289 70 54

L'entrée : 4 euros par soirée

Où sont les Belges ?

Au départ, un constat formulé par des participantes d'un cours de français pour adultes : leur professeur est la seule « vraie Belge » qu'elles connaissent. A l'arrivée : une capsule vidéo sur le thème de l'intégration, rythmée par des questions désarçonnantes et un humour délicieux.



bon tuyau

« **A** Schaerbeek, ce n'est pas facile de faire connaissance avec des « vrais Belges » Où j'habite, il n'y en a pas et je n'entends personne parler français. Je suis en Belgique ? » Originaires de Bulgarie, d'Arménie, du Maroc, de Turquie, Ani, Dilsen, Touria, Seniha, Turkan, Meriem, Gülsen et Ayten pensaient qu'elles allaient côtoyer beaucoup de Belges. Or elles en rencontrent très peu dans leur environnement immédiat. « Si j'étais à la place des Belges, je ne voudrais pas trouver dans mon quartier seulement des magasins turcs, pakistanais, polonais ou marocains », lance l'une d'elles. « Et même dans les grandes surfaces, on parle peu français, on scanne juste les marchandises avec un bonjour-merci-au revoir », poursuit une autre. Et toutes de se demander, non sans dérision : « Tu as vu des Belges, toi ? Où se cachent-ils ? A quoi ressemblent-ils ? »

L'amorce d'un débat complexe

Leurs témoignages sans complexe soulèvent des questions majeures liées au processus d'intégration et aux représentations de la société « d'accueil ». Eyad, association culturelle de cohésion sociale et d'éducation permanente où ce groupe de migrantes se retrouve au cours de français, a creusé l'affaire : comment s'intégrer à Schaerbeek malgré l'entre soi, l'exclusion linguistique et la sociologie des quartiers ? Accompagnées par Media Animation, ces femmes ont ainsi rassemblé souvenirs, descriptions de scènes quotidiennes, opinions et questionnements au cours de six séances d'éducation aux médias. Le fruit de leurs réflexions a pris la forme d'une capsule de 8 minutes – un outil original et décalé pour lancer un débat de fond en partant du vécu de ces femmes. ■

A voir sur www.eyadasbl.be

Du neuf dans



La France, pays de race blanche... vraiment ? Adresse à Nadine Morano, de Gaston Kelman, Paris, L'Archipel, 2016, 190 p.

Partant de la déclaration de la députée européenne Nadine Morano selon laquelle « *la*

France est un pays de race blanche, dans lequel on accueille des personnes d'origine étrangère », l'auteur analyse le racisme en France et s'interroge sur la manière de repenser la société pour en éliminer les préjugés.

La vision de Nadine Morano relève du racisme au sens originel du terme. Elle nomme « race » le phénotype qui peut être l'indicateur d'une origine plus ou moins lointaine. A ses yeux, celui-ci devient le déterminant essentiel de l'identité de groupes étanches et hiérarchisés.

Ce livre a pour objectif d'analyser les modèles français, de démontrer que la France n'est pas raciste et que les individus au comportement raciste ne sont que l'exception. Si la définition de la race évolue sans cesse, la conception qu'en a Nadine Morano reste figée aux confins originels de cette notion. La France, comme toutes les nations, est en mutation permanente. Il est admis aujourd'hui qu'appliquer le mot race au genre humain est inepte. En revendiquant la majorité blanche de la France, qu'est-ce que l'on sous-entend ? Si la France est dépossédée de sa majorité blanche et devient majoritairement noire, jaune ou de cette nouvelle race que l'on nomme beur, que perdrait-elle si sa capacité à éduquer sa population ne se modifie pas pour autant ?

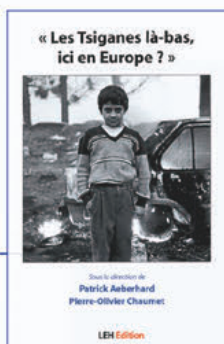
L'auteur se refuse à appartenir à une illusoire « communauté noire ». Aucune citoyenneté, affirme-t-il, ne pourra exister tant que l'on continuera à inventer des groupes ethniques nouveaux (blacks, blancs, beurs) ou à renvoyer certains de nos concitoyens à leur racines étrangères (maghrébines, africaines...). Il est urgent de repenser notre société comme une véritable fraternité – le mot oublié de la devise française – de valeurs, et non de couleur, d'origine ou de religion.

Les Tsiganes là-bas, ici en Europe ?, sous la direction de P. Aeberhard et P. Olivier Chaumet, Bordeaux, LEH, 2016, 103 p.

De nos jours, la situation des Roms apparaît comme déplorable en France et en Europe. En France, on les accuse généralement d'être à la tête de bandes organisées ou de réseaux mafieux. Dans la réalité, il s'agit surtout de familles composées pour l'essentiel d'enfants. Faut-il alors les renvoyer en bloc ? Les accueillir sans condition ? Les laisser en marge de notre société ou les forcer à s'intégrer ? Dans leur majorité, les Roms aspirent surtout à éduquer, à soigner et à nourrir leurs enfants. En France, leur population est à l'heure actuelle évaluée à 20.000 personnes. Le plus souvent, ces derniers ont dû fuir des conditions de vie exécrables et un racisme latent en Europe de l'Est. Cette situation indigne ne concerne pas uniquement la France. En premier lieu, il s'agit surtout de la responsabilité de leur pays d'origine. Il est alors urgent d'établir des règles ou des recommandations communes aux Européens, aux Roumains, aux Bulgares, afin d'améliorer cette situation.

L'élaboration de ce livre fait suite à une journée d'études et dresse un état des lieux des populations roms en France tant par le biais historique puis législatif, que par la présentation des moyens d'accès de ces populations à la santé et au logement. Des experts de la santé, du droit, du logement, des politiques, mais également des représentants des gens du voyage ont été réunis, dans le but de tenter de découvrir et de discuter ensemble des solutions les plus humaines à apporter à ces populations roms.

En premier lieu, chacune des analyses des auteurs vient guider notre compréhension et permet au lecteur d'avoir un regard affiné et sans complaisance sur les obstacles auxquels les Roms sont confrontés. Dans une seconde partie, des experts ainsi que des politologues proposent des pistes qui permettraient de tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie.



nos rayons

Cathy Harris

Le Centre
de documentation
du CBAI est ouvert :
mardi et mercredi :
9h > 13h et 14h > 17h
jeudi et vendredi :
9h > 13h



La conscience du lieu, d'Alberto Magnaghi, Paris, Eterotopia / Rhizome, 2017, 133 p.

Qu'est-ce que la conscience du lieu ? Avant et après la conscience de classe, elle est le soin de la relation coévolutive

entre les habitants et leur lieu de vie, relation qui représente la base sur laquelle les civilisations humaines se sont élevées, au moins jusqu'à la civilisation des machines. Sa croissance est la condition nécessaire au retour au territoire et à sa mise en valeur patrimoniale, un parcours qui renverse la tendance du capital technofinancier mondial à la déterritorialisation des habitants et à l'effacement de l'identité des lieux. Ce chemin de reprise de relations de proximité, de contact, de convivialité vers l'autonomie des collectivités locales qui représente le fil rouge des essais de ce livre, peut se concrétiser avec : des nouvelles formes de peuplement écocommunautaire des campagnes et des montagnes ; la reconstruction de l'urbanité des villes et de leurs réseaux fédératifs ; la construction de systèmes socioéconomiques locaux autogouvernés pour une mondialisation par le bas. Ce chemin se fonde sur la conscience de la valeur novatrice, pour les générations futures, de l'immense patrimoine territorial dont nous avons hérité. Soigner ce bien, en le mettant en commun, nous donne une chance pour rétablir des conditions de vie durables pour l'espèce humaine sur Terre. Cet ouvrage prend en examen les formes les plus importantes de gouvernement des biens communs territoriaux (plans d'aménagement paysagers participatif, systèmes locaux de la filière de proximité, les pactes ville-campagne, les éco-musées, les contrats de fleuves, montagnes, paysages, etc.) dans le but de proposer l'intégration dans de nouvelles institutions d'auto-gouvernement local, solidaire et fédératif.



Manuel d'exil : comment réussir son exil en trente-cinq leçons, de Velibor Colic, Paris, Gallimard, 2016, 199 p.

Cet ouvrage se lit comme un guide ironique de survie du demandeur d'asile en France. Le plus difficile a été la langue : à 28 ans, déjà auteur de trois livres en serbo-croate, il se

retrouve d'un coup illettré. Actuellement, il vit en Bretagne et prend le temps de raconter son histoire. «*Tôt ou tard tu finiras à Paris, tous les migrants un jour arrivent à Paris*». À l'heure de la crise des réfugiés, la prédiction faite en 1992 à l'auteur résonne avec une actualité ironique. Il vient de quitter la Bosnie en pleine guerre et se retrouve dans un pays dont il ne comprend pas les codes. Loin de la méfiance ou de la commisération parfois associées aux réfugiés, il décrit son expérience qu'il «*ne conseille à personne*». Son passage à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), où son avenir se joue lorsqu'il plaide sa cause, est un délice d'humour grinçant, entre «*séance de psy*» et «*conte ténébreux*» où il se sent devenir «*Shéhérazade*». «*Êtes-vous francophone ?* » demande son interlocutrice. «*J'attends la traduction et je réponds en anglais : - Oui, je suis parfaitement francophone* ». Lui a de la chance : son CV d'écrivain lui vaut un titre de séjour rapide. Sur le mode de l'absurde, il déroule «*toutes les disciplines qu'un réfugié doit maîtriser* ». «*Il faut faire très attention avec ce terme d'exilé, il n'y a rien de romantique dans l'exil, assure-t-il. Un migrant, c'est un homme sans visage, une statistique* ». «*Est-ce que la grande Europe a peur des enfants et des femmes ?*, demande-t-il devant les images de familles aux frontières. *J'ai peur qu'aujourd'hui ce soit beaucoup plus compliqué, que des choses se soient dégradées, que les pistes soient brouillées. Notre rapport aux autres, c'est le plus grand défi du XXI^e siècle et si on tombe là, on va tomber tous ensemble, migrants ou pas* ».

Autres nouveautés au centre doc

www.cbai.be, rubrique: Documentation/nouveautés

- *Créer en post-colonie. 2000-2015 : voix et dissidences belgo-congolaises*, sous la direction de Sarah Demart, Bruxelles, Bozar/ Africalia, 2016, 329 p.
- *D'un monde à l'autre : la société civile, moteur de la transition écologique*, sous la direction de Christophe Choune, Mons, Couleur Livres, 2017, 106 p.
- *Réfugiés : cinq pays / cinq camps*, sous la direction de Philippe Brachet, Tourcoing, Arte / Invenit, 2016, s.n.
- *La fabrique scolaire de l'histoire*, de Laurence De Chock, Marseille, Passé Présent / Agone, 2017, 213 p.
- *L'Autre et ses représentations dans la culture arabo-musulmane*, sous la direction d'Omar Fertat, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2016, 306 p.

Commandez des numéros de la collection !

Et retrouvez la liste complète sur www.cbai.be
www.micmag.be

Comment prévenir le radicalisme violent ?

Décembre 2017, AI n° 338

Derrière cette question surgissent d'autres questions. La quête du remède offre parfois l'avantage de ne pas affronter la complexité du problème. En va-t-il de la sorte lorsqu'il s'agit de prévention ?



Servantes d'aujourd'hui

Septembre 2017, MICmag n° 14



Qu'il soit déclaré ou non, hier comme aujourd'hui, le travail domestique en Belgique a toujours été largement pourvu par les migrantes et frise avec l'informel. Le secteur des titres-services compte à peine 1 % de travailleurs belges d'origine en Région bruxelloise !

Réfugiés et homosexualité

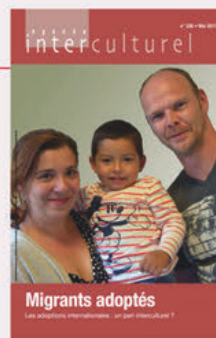
Novembre 2017, MICmag n° 15

L'État belge accueille des personnes persécutées pour leurs orientations sexuelles. Mais comment décrire l'homosexualité sans violer l'intimité ? Un équilibre à respecter, tout comme les droits fondamentaux.



Migrants adoptés

Mai 2017, AI n° 336



Comment aider un enfant à accepter d'avoir quitté un milieu d'origine, un milieu culturel qui lui était « naturel », pour qu'il adopte lui aussi d'autres parents, un autre pays le plus souvent, une autre culture presque toujours ?

Bruxelles : terre d'accueil ?

Octobre 2017, AI n° 337

Ce dossier prolonge l'exposition éponyme au Musée juif de Belgique qui raconte deux siècles d'histoire troublée entre Bruxelles et ses étrangers. Déclinaison du thème selon divers experts : géographe, sociologue, archiviste, philosophe, historien.



Abonnez-vous !

20 euros par an (en Belgique)
30 euros par an (à l'étranger)
pour 5 Agenda interculturel

à verser au compte
IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser
sur le virement vos nom et adresse.